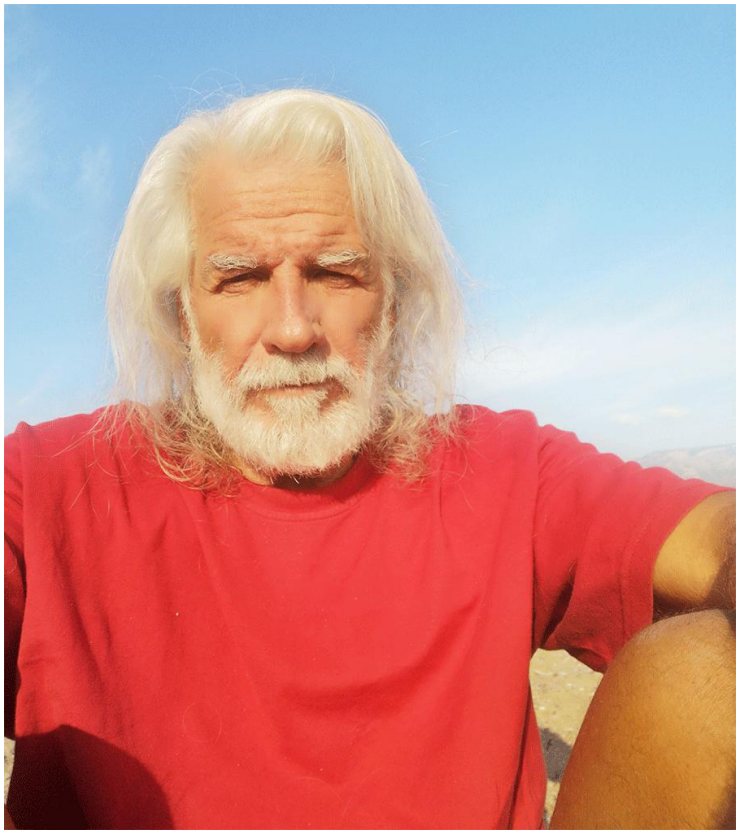
OUVERTURE UNIVERSELLE
DU
TESTAMENT DU CHRIST

CRYS



DOCTRINE DU ROYAUME DE DIEU

« Car là où il y a un testament, la mort du testateur est nécessaire »

CHAPITRE PREMIER
GRANDE CHARTE
DES DROITS ET DEVOIRS DIVINS DE L'HOMME

Déclaration de principes

Avant Nicée, la Déclaration de foi, professée sous peine de mort par toutes les Églises, peut se résumer ainsi : Il n'y a qu'un seul vrai Dieu, son nom est YAHVÉ, le Seigneur des armées des Écritures saintes des Hébreux, Dieu du patriarche Abraham, du prophète Moïse, du roi David.

YAHVÉ, Dieu, est Père ; son Fils aîné s'appelle Jésus. Ce Fils aîné de Dieu s'est fait homme et est né à Bethléem de Judée sous le règne de César Octave Auguste, à la fin du règne d'Hérode Ben Antipater, en l'an premier de l'ère chrétienne. Le Fils de Dieu est venu au monde pour racheter notre âme au prix de son sang.

En étant dans le monde, il nous a révélé que l'Homme que Dieu avait créé au commencement à son image et à sa ressemblance, cet Homme, c'est le Christ. Et que cet Homme est en chacun de nous.

C'est cet Homme qui confesse, le cœur débordant d'éternité et l'esprit ouvert à l'infini, que le Premier-né de Dieu, Jésus, est le Christ, le Modèle éternel à l'image et à la ressemblance duquel Dieu a créé l'Homme. Ce Jésus qui est venu au monde pour nous offrir la vie éternelle, ce Jésus est le Fils unique de Dieu, engendré, non créé, commencement et fin de la Création, alpha et oméga de l'activité divine, le premier et le dernier de sa Nature : Dieu Fils unique, notre Roi et Seigneur, notre Maître et Sauveur.

C'est à propos de cette foi que s'accomplit la Parole de Dieu, qui dit : « Le juste vivra par la foi. »

Cette confession, aussi simple et élémentaire soit-elle, cette déclaration de foi élémentaire et simple, tout comme elle coûte encore aujourd'hui la vie à de nombreux hommes et femmes, signifiait également la mort hier, avant Nicée. Nous, aujourd'hui, quelle que soit la réaction de celui

qui l' , l'entend ou l'écoute, nous continuons à professer la Déclaration universelle que toute la Création professe de la bouche et vit dans son cœur :

Article premier : Dieu est Amour

Dieu, de son plein gré et librement, a fondé le Royaume des Cieux. Aucune autre force que l'Amour de la Vie n'est à l'origine de l'élan qui a conduit Dieu à créer ce Royaume éternel, espace où la Plénitude des Nations de l'Univers partagent une même Vie et entrent en relation avec leur Créateur à la lumière de sa Sagesse éternelle et infinie.

Article 2 : Dieu est Père

Dieu est la source d'où émane la Constitution de son Royaume, par laquelle toutes les civilisations des peuples de l'Univers sont régies et la plénitude de leurs nations s'articule. Cette Constitution universelle a dans la paternité divine son origine et son principe. C'est à partir de cette Paternité et par elle que Dieu légifère depuis son Omniscience et juge depuis sa Prescience, la Vérité étant le principe, le moyen et la fin de son action. Enfants de Dieu, Citoyens de son Royaume, nous courons spontanément vers Lui et nous nous jetons dans ses bras en criant de tout notre être : « Notre Père ! »

Article trois : YAHVÉ est Dieu

YAHVÉ est le nom de l'Être qui a créé le champ des galaxies et l'océan des étoiles de l'Univers. IL est le Créateur du Cosmos et de tout ce qui existe dans l'Univers. IL est la source d'où jaillit l'Avenir de toutes choses, qu'IL soutient par son Être et qu'IL fait avancer par sa Parole jusqu'à l'horizon que l'on n'atteint jamais et dont le lever se trouve dans l'Infini. YAVÉ est la source du fleuve de la Vie ; c'est Lui qui maintient l'avenir de la plénitude des nations dans une croissance éternelle et joyeuse, et qui fait déboucher son cours dans l'océan de son omniscience. Tout ce qui existe, dans le Cosmos comme dans l'Univers, trouve en Lui sa cause physique et la source d'énergie qui lui permet de croître pour l'éternité.

Article quatre : Dieu est Seigneur

De par le droit de la Création, tout appartient à YAVÉ Dieu. IL détient tous les droits de propriété sur l'ensemble de sa Création. Toutes les choses, celles du Cosmos comme celles de l'Univers, celles du Ciel comme celles de la Terre, toutes Lui appartiennent, et IL les gouverne selon sa Sagesse infinie. Fort de cette Vérité éternelle, IL a remis la couronne de son Royaume à son Fils premier-né. Jésus-Christ est le Nom de son Fils, Jésus-Christ est le Nom du Roi de la plénitude des nations.

Article cinq : Le Roi est le Fils unique

Il n'y a qu'un seul Roi, universel et éternel. Son Père est Dieu. Au Père revient l'adoration de toutes les créatures de l'Univers et au Fils, l'obéissance de tous les citoyens du Royaume des Cieux. Le Roi est le Fils unique ; Fils bien-aimé, Il est la cause métaphysique de la Création de Dieu. En tant que Roi, Il est le chef de toutes les armées du Royaume de Dieu, Il est le Bras de YAHVÉ, son Père. Il est le Prince des princes du Ciel, le Premier-né des fils de Dieu.

Article six : Le Seigneur des armées

YAHVÉ est le Seigneur des armées de son Royaume. À la tête de toutes les armées de la Plénitude des Nations de l'Univers, IL a placé son Premier-né, notre Roi, son Fils bien-aimé. Toutes les armées de son Royaume n'obéissent qu'à leur seul et unique Roi éternel, et ne se mettent en mouvement que sur l'ordre de sa Voix. Aucun pouvoir exécutif extérieur à sa Couronne ne détient le pouvoir de la guerre et de la paix. Toutes les nations du Royaume de Dieu placent leurs armées aux pieds du Roi, dont le Conseil détient le pouvoir de la guerre et de la paix. Ce Conseil a pour Chef tout-puissant et omniscient le Père, YAHVÉ Dieu. Toutes les armées de la plénitude des nations sont régies par cette loi d'obéissance au Conseil du Roi des Cieux. Aucun gouvernement n'a de pouvoir sur les armées de la nation à laquelle elles appartiennent. C'est en effet au Roi, et au Roi seul, que son Père, Dieu, a donné ce pouvoir. Son Fils, notre Roi, est son bras, le bras droit de YAHVÉ, Seigneur des armées.

Article sept : Le Souverain Pontife

Le Roi est l'unique Souverain Pontife de la Plénitude des Nations. La plénitude des nations de la Création n'a qu'une seule religion, un seul Dieu et un seul Souverain Pontife, autour duquel tous les peuples de l'univers s'unissent pour adorer le seul vrai Dieu, YAHVÉ Dieu, le Père, Créateur de toutes choses, du Ciel comme de la Terre, dont le Saint-Esprit anime tout et maintient tout dans une croissance saine et joyeuse. Lui, le Souverain Pontife, est le Seul Vivant qui se tient debout devant le Dieu de l'Éternité et de l'Infini ; Son Nom est Jésus-Christ.

Article huit : L'Église

Le Souverain Pontife, Jésus-Christ, le Fils unique, est la seule Tête, suprême et divine, et, en tant que divine, visible, de tous les évêques, de tous les prêtres et de tous les pasteurs de la plénitude des nations. C'est à Lui seul que doivent une obéissance éternelle tous les évêques, prêtres et pasteurs qui, avec Lui et en Lui, forment un seul et unique Corps, sacré et éternel, l'Église. Cette Église, son Corps, a pour demeure tout le Royaume de Dieu et, au sein de la plénitude des nations, elle maintient vivante la doctrine de l'éternité et de l'infini : YAHVÉ est Dieu et Père.

Article neuf : Dieu est Juge

Créateur et Fondateur du Royaume des Cieux, dont la Couronne lui appartient et qu'Il partage de son vivant avec son Fils, car, étant Dieu, il ne peut mourir, son Fils héritant de son vivant de la couronne qui lui revient de droit d'aînesse ; en tant que son Créateur et Fondateur, YAHVÉ Dieu a réservé au Roi la présidence de la Cour suprême de justice, dont la juridiction s'étend à la plénitude des nations de son Royaume, conférant ainsi au Roi le pouvoir illimité de juger de celui qui préside la Cour suprême de justice de son Royaume. En héritant de son vivant de la couronne qu'il devait hériter après la mort de son Père, celui-ci étant Dieu, le Père a ouvert son testament de son vivant afin que, de son vivant, le Fils, étant de la même nature divine que Lui, puisse jouir de ce dont il ne pourrait jamais jouir autrement. Il l'a glorifié à sa naissance, en abolissant toute couronne et en élevant la sienne jusqu'au trône de Dieu, son Père ; et il l'a glorifié à nouveau à sa mort, en l'asseyant sur le trône du président de la Cour de justice de son royaume, avec un pouvoir illimité pour prononcer des jugements, à l'image de Dieu lui-même, y compris l'absolution universelle.

Article 10 : La loi sur l'égalité

Tous les citoyens du Royaume des Cieux, en tant qu'enfants de Dieu, quelle que soit leur nation d'origine, jouissent tous de la même égalité devant la loi. Tous les citoyens du Royaume de Dieu, sans exception, depuis le Roi qui siège à la droite du Père jusqu'au plus petit de ses enfants, tous les citoyens de la plénitude des nations sont responsables de leurs actes devant la justice ; tous sont soumis à la loi universelle d'égalité en matière de responsabilité.

Article onze : La loi de la liberté

Dieu est le Seigneur et c'est à Lui qu'appartient la terre où réside la Plénitude des Nations. Héritier de son Père, participant à tous Ses biens, le Roi est le Seigneur de la terre que foulent toutes les Nations. Les frontières de son Royaume s'étendent tout autour de la Plénitude des Nations. Les citoyens de la Plénitude des Nations de son Royaume sont libres et jouissent de la liberté de circulation de ceux qui ont Dieu pour Père et le Roi du Ciel pour Frère.

Article douze : La loi de la fraternité

Tous les biens et toutes les richesses de la Plénitude des Nations, tant du sol que des personnes, appartiennent à Dieu. Tous les citoyens de son Royaume, quelle que soit leur nation, possèdent de par leur naissance le droit d'utiliser et de jouir de tous les biens et de toutes les richesses de l'Univers. C'est Dieu qui multiplie les biens et les richesses de son Royaume, que ce soit par la Nature ou par l'intermédiaire de ses enfants, en veillant au bonheur de la Plénitude des Nations.

Article treize : La loi de l'intelligence

Dieu crée ses enfants intelligents à son image et à sa ressemblance pour l'enrichissement de la plénitude des nations dans toutes les sciences et technologies. Étant l'Origine de toute connaissance, tous les bienfaits proviennent de son omniscience et sont soumis à la loi de la

fraternité éternelle. Car Dieu agit en chacun pour l'enrichissement et la croissance de tous dans la connaissance de toutes choses.

Article quatorze : La loi de la paix

Nous, les enfants de Dieu, avons le devoir de faire en sorte que la Plénitude des Nations ait un accès gratuit et libre à la Bibliothèque de la Connaissance Universelle, pour la satisfaction et le bonheur de ses peuples, en tout ce qui concerne les besoins en structures et infrastructures liées aux technologies et aux sciences de la paix et de la santé. L'Ensemble des Nations, que ce soit par l'intermédiaire des Enfants de Dieu et de leurs fondations dans le cadre de projets privés ou internationaux, ou par l'intermédiaire de son Conseil, a le devoir de mettre en œuvre tous les moyens financiers et économiques nécessaires pour que cette Norme de Sagesse soit respectée, et pour que les nations les plus éloignées du Modèle Social de Civilisation se rapprochent du centre universel sans avoir à parcourir le long et étroit chemin emprunté par les nations qui composent son noyau. Aucun monde ni aucun système de civilisation ne peut subsister dans le temps et l'espace s'il est soumis à une différence chronique et insurmontable entre ses nations. L'inégalité insurmontable, due à la destruction constante des modèles temporels, conduit les mondes à disparaître de la face de l'Univers par l'épuisement progressif des ressources naturelles et l'augmentation cyclique des armes de combat parmi ceux qui imposent l'inégalité comme moyen de subsistance. Si celui qui sème le vent récolte la tempête, que récolteront ceux qui sèment la tempête ? Offrir librement et gratuitement à tous les peuples les fruits de la civilisation, c'est offrir à toutes les nations le fruit de l'arbre de vie : la paix.

Article quinze : La loi de la guerre

Le fruit de l'arbre interdit est la guerre. Le Droit naturel divin stipule que l'accès et la participation au développement des sciences de l'arbre des technologies de défense sont interdits à tout agent extérieur au Corps des armées de la plénitude des nations. Le Droit naturel divin établit que le fruit de l'arbre des technologies de défense relève de l'administration du Conseil des enfants de Dieu, et interdit par conséquent expressément la vente de produits et d'informations sous peine de crime contre la sécurité de l'humanité. Nul ne peut vendre à un tiers, par l'intermédiaire d'un second, des technologies et des informations sans provoquer au sein de la communauté internationale des fissures belliqueuses et, au sein des nations, des bouleversements dictatoriaux. Afin d'assurer le respect de cette Loi pour la paix et la sécurité de l'humanité, les enfants de Dieu ont le devoir de promouvoir et de mettre en place la formation d'un Conseil des états-majors, chargé de veiller au respect de cette Loi et de la garantir, ce Conseil étant subordonné au Conseil de la Plénitude des Nations du Royaume de Dieu sur Terre. L'Histoire a démontré, par des exemples terribles, comment les technologies de défense entre les mains de groupes privés deviennent la source de bouleversements guerriers qui anéantissent le progrès des nations en voie de développement au nom des profits de ce groupe de production, et comment de tels groupes sont les ennemis de la paix mondiale à tous les niveaux, car, devant vivre à tout prix de la vente de leurs produits, cette obligation les pousse à créer de nouvelles guerres, semant la haine entre les nations afin de réaliser des ventes. Bien qu'au commencement, Dieu n'ait pas voulu nous initier, par la

méthode de l'expérience, à la connaissance de la science du bien et du mal, une fois provoqué le conflit cosmique dans lequel le genre humain est encore pris au piège, Dieu a décidé, dans son omniscience, de nous conduire à la connaissance de toutes les lois dans les plus brefs délais, même au prix de la tragédie immense que ce spectacle implique. En effet, la connaissance des lois de cette Science constitue la plate-forme à partir de laquelle articuler la structure de l'avenir sur le roc de notre expérience. Sachant que le destin de tout monde soumis aux lois de la Science du bien et du mal est sa disparition apocalyptique, selon les paroles de Dieu : son retour « » à la poussière cosmique, l'expérience s'ajoute à la science pour poser les fondements d'une architecture biopolitique selon les axiomes et l'esprit de laquelle — le bien de tous par la participation de tous à tout — s'articule l'édifice de la plénitude des nations. Dans ce domaine, sans violence, mais sans concessions, nous avons tous, en tant qu'enfants de Dieu, le devoir d'apporter chacun notre grain, sachant que la carrière d'où nous puisons chacun notre grain trouve son origine dans notre Créateur. Par conséquent : les technologies de défense sont au service de la paix et le processus de production sera soumis à cette norme de paix et de sécurité.

Article seize : La loi de la sécurité

Le fruit de l'arbre de Vie est la Paix. Les Nations ne peuvent se voir barrer l'accès à la Paix en raison des intérêts privés de certains groupes financiers internationaux ; pas plus que nous, enfants de Dieu, ne pouvons accepter que la jouissance de la Liberté soit subordonnée aux objectifs de ces groupes de pression, étrangers ou locaux, dont les buts et les fins consistent à déstabiliser les gouvernements afin de s'introduire par effraction et de piller les richesses des nations. Le Conseil de la Plénitude des Nations ne peut garantir la paix et la liberté internationales sans le pouvoir de s'opposer à ces groupes, de les soumettre aux lois et de les déclarer hors-la-loi s'ils persistent dans leurs agissements contre la sécurité. Dans cette perspective, le Droit naturel divin établit que le Conseil des enfants de Dieu est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour décréter l'expropriation des biens de toute association financière internationale qui tire son profit de la déstabilisation des gouvernements nationaux. Le Droit naturel divin établit que le Conseil des enfants de Dieu dispose du pouvoir de décréter la dissolution des associations financières internationales opérant sous une loi d'ordre impérial, sans validité juridique dans cette Nouvelle Ère, et de traduire devant la Cour internationale de justice leurs dirigeants et collaborateurs locaux, de la tête à la queue. L'intervention dans l'économie d'une nation par un groupe d'intérêts, physique ou juridique, extérieur au corps législatif de la nation concernée, équivaut à une invasion par un État sans patrie, dont l'activité, bien que dissimulée sous le couvert de la légitimité d'opérations financières, a pour but une activité terroriste internationale, à savoir la déstabilisation du gouvernement d'un peuple au profit des intérêts du groupe financier envahisseur. Ainsi, toute intervention d'un groupe d'intérêts financiers contre la légalité d'un gouvernement de droit constitue un attentat contre la sécurité, dont la nation et l'État qui soutiennent les intérêts de ce groupe sont tenus pour responsables, en mettant à sa disposition leurs ressources nationales, qu'elles soient militaires ou logistiques, et en en subissant les conséquences, comme on l'a vu ces derniers temps. D'où il découle que tout groupe financier qui, fort de la liberté internationale, intervient dans l'économie d'une nation pour déstabiliser son gouvernement perd tous ses droits internationaux dès lors qu'il utilise la liberté comme moyen d'appauvrissement du peuple, et l'appauvrissement comme moyen de déstabilisation de la paix. L'histoire des nations a déjà démontré, à maintes reprises, comment le terrorisme exercé par de tels groupes financiers à l'encontre d'un gouvernement légitimement établi

conduit les peuples dans les profondeurs d'un enfer vers lequel leurs victimes n'ont en rien mérité un tel destin. L'avenir de l'humanité et d'un royaume tourné vers un horizon sans fin ne peut se permettre la joie et le bonheur d'avancer sous un ciel sans nuages que grâce au pouvoir d'un Conseil mondial pour la défense de la légitimité des gouvernements des peuples.

Article dix-sept : Loi du Pain

La propriété de toutes les choses de l'Univers, des Cieux comme de la Terre, appartient à Dieu, leur Créateur. Nous, toutes les créatures, sommes nourries par notre Créateur à travers sa Création. Toute limitation de la production ou destruction des biens issus des terres cultivables, motivée par des intérêts privés ou communautaires, constitue un crime contre l'humanité. Aucune raison ne justifie la mort par la faim des nations du Tiers-Monde au nom d'un marché qui ordonne la destruction de millions de tonnes par an de produits vitaux pour la vie et la croissance saine et joyeuse des nations. La capacité de ce marché et des communautés à ordonner la destruction et à limiter la productivité de la terre pour produire de la nourriture constitue un crime contre l'humanité. Nous, enfants de Dieu, avons le devoir d'abolir cette capacité criminelle du marché à assassiner par la faim des foules entières au nom du concept criminel de stabilité des prix. Aucun prix ne justifie le massacre de masse des peuples de l'humanité. Nous, enfants de Dieu, avons le devoir d'abolir ce système de quotas de production et de libérer la terre des chaînes que les intérêts des dirigeants de tous les temps lui ont imposées.

Article dix-huit : La loi de la terre

La propriété légale de la terre appartient à Dieu, qui l'a créée pour nourrir toutes ses créatures des fruits de la terre. Ce droit divin confère au Conseil de la Plénitude des Nations de son Royaume un pouvoir illimité pour la répartition des fruits de la terre entre les peuples de son Royaume en temps de besoin. En cette heure, tous les excédents stockés et toutes les récoltes seront à la disposition du Conseil des enfants de Dieu pour venir en aide aux peuples frères dans le besoin.

Article dix-neuf : La loi de la propriété

Nous sommes tous, créatures que nous sommes, frères en Dieu, notre Créateur. Notre Créateur et Père a voulu que la capacité de la terre à nourrir ses enfants soit illimitée. Mais les guerres entre ceux qui se sont rebellés, dans leur ignorance, contre cette Disposition divine selon laquelle toutes les ressources sont la propriété de tous les hommes et sont soumises à leur répartition internationale en fonction des besoins, ces guerres, tout comme la marée efface de la côte les écritures sur la plage, ont défait ce que Dieu avait fait et ont remis le droit de propriété de la terre à la créature, déshéritant ainsi le Créateur de sa Création. C'est là l'origine de cette folie des famines qui ont dévoré des foules entières sous nos yeux, alors que nous assistions, impuissants, au spectacle inhumain de la destruction des excédents alimentaires, par le feu et les quotas, le Droit naturel divin établit que l'abandon des terres cultivables par leurs propriétaires temporaires implique le retour, en vertu de ce Droit de la Création, du titre de propriété, qui sera accordé librement et gratuitement

à celui qui donnera à la terre ce que la terre veut, et grâce à cette satisfaction, l'homme comblera les besoins des siens et de tous les autres êtres humains.

Article vingt : La loi de l'humanité

La propriété légale de la terre cultivable, dont dépend la vie de ses enfants, appartient à Dieu de manière inaliénable. Sa propriété temporaire est accordée à celui qui la cultive et il est prévu dans le Droit naturel divin qu'elle reste dans sa famille tant qu'il y aura des mains pour la travailler. Appartenant en usufruit à celui qui la cultive, la terre ne peut être ni vendue ni achetée ; mais à la fin du travail, en l'absence de mains familiales, la terre reviendra à son Créateur, et celui qui continuera à lui donner ce qu'elle demande, à savoir les mains de l'homme, en prendra possession. C'est de ce travail, et non de la technologie et des sciences des loisirs, que dépend la vie de l'humanité. C'est pourquoi, lorsque Dieu créa l'Homme et qu'il dut choisir parmi eux celui qui serait le plus grand, il choisit un jardinier, un paysan, un laboureur. Héritier de son Père, à qui appartiennent toutes choses, héritant de la propriété de la Terre, son Père la préservait du pillage et de l'esclavage auxquels, par la suite, contre sa Volonté, la Terre fut soumise, se retrouvant ainsi, elle qui avait été créée avec une capacité illimitée, confrontée à la contradiction de voir ses enfants mourir de faim. Cette propriété revient donc entre les mains de l'humanité, dont Adam fut le chef, et dont Jésus-Christ est aujourd'hui le propriétaire légitime et le Seigneur de toutes choses, du Ciel comme de la Terre.

Article vingt et un : La loi de l'avenir

Le droit naturel divin établit que les mains qui ont dépouillé le Seigneur de sa Création en réduisant en esclavage les enfants de la terre n'ont aucun droit sur la terre. Ce sont des mains coupables. L'histoire universelle regorge d'exemples anonymes et est riche en leçons sans titre. Le latifundisme est un crime contre l'humanité dont les fruits se sont avérés être l'ignorance, la misère et la guerre civile. La terre appartient à ceux qui l'habitent et en vivent, subvenant aux besoins de l'humanité grâce au fruit de leur travail, à commencer par eux-mêmes et leurs foyers. Nous, les enfants de Dieu, avons le devoir d'abolir cette forme de délinquance, héritée du passé, par laquelle les enfants de la terre étaient privés du milieu que le Créateur leur avait donné pour vivre et grâce auquel ils pouvaient participer à la société en produisant les fruits de la terre, sans lesquels l'humanité ne peut subsister. Cette forme criminelle d'administration de la terre sera abolie par la plénitude des nations du Royaume. Ainsi qu'il est aboli au Ciel, ainsi sera-t-il sur la Terre.

Article vingt-deux : La loi sur la santé

Déclarer crime contre l'humanité la surveillance et la protection de toutes les barrières qui interdisent l'accès de tous les peuples du Royaume de Dieu aux technologies de la santé, physique et mentale, des êtres humains, dont la protection et la surveillance, au nom de quelque système ou

légalité que ce soit, constituent une condamnation à mort pour des multitudes de créatures. Nous, les enfants de Dieu, avons le devoir de doter le Conseil de la Plénitude des Nations d'un Comité d'urgence investi de tous les pouvoirs sur les entreprises publiques et privées des Nations du Royaume de Dieu dédiées à la production médicale, sous toutes ses formes, en vue de la distribution, libre et gratuite, de leurs produits parmi les nations pauvres en fonction des besoins. Les médicaments sont l'arme avec laquelle une créature lutte pour sa vie contre la Mort. Si on l'en prive, on la jette dans l'arène aux lions pour que les bêtes sauvages s'en régalent. Mais le Créateur a placé toutes les ressources de sa Création entre les mains de ses enfants pour la victoire de ses créatures.

Article vingt-trois : La loi de la sagesse

Nous, les enfants de Dieu, avons le devoir de financer et de coordonner tous les efforts des sages de l'ensemble des nations, en libérant la science des sciences, celle de la Santé, de tous les intérêts privés, étatiques et individuels, en créant une Communauté scientifique unie et consacrée, de son vivant, à la Victoire de l'Humanité contre toutes les maladies, héréditaires et séculaires, qui parasitent l'être humain depuis les jours de la Chute d'Adam. Les fruits de cette communauté constitueront le patrimoine de l'humanité et seront remis entre les mains des nations, gratuitement et librement, pour la joie de tous les êtres humains.

Article vingt-quatre : La loi de la vérité

Tous les enfants de Dieu, sans exception, sommes responsables devant la Justice de nos actes criminels commis à l'encontre de nos semblables. Nous, enfants de Dieu, avons le devoir de libérer la Justice de toute forme de soumission au pouvoir politique et religieux afin que soient respectés, dans la liberté, les principes de la Vérité, parmi lesquels l'Égalité de toutes les créatures aux yeux de la Justice divine de notre Créateur est le roc sur lequel son Royaume élève les yeux vers l'éternité. Et nous avons le devoir de doter la justice de tout le pouvoir juridictionnel nécessaire pour faire en sorte que cette loi soit respectée pour tous les citoyens, sans exception. Tout écart par rapport à ce principe éternel et toute exception à cette règle divine constituent une porte ouverte au terrorisme de la science du bien et du mal, dont les feux et les horreurs nous ont rassasiés jusqu'au vomissement et enivrés jusqu'à la colère.

Article vingt-cinq : La bataille finale

Dans son omniscience, afin d'articuler sa civilisation tournée vers la vie éternelle, Dieu a établi que son Royaume ait pour pilier central de son édifice un corps judiciaire doté d'un pouvoir législatif illimité pour combattre le crime, la délinquance, le terrorisme… le Mal sous toutes ses formes. Ayant élevé à la tête de ce corps son Fils, notre Roi éternel, nous, les enfants de Dieu, avons le devoir d'organiser le corps de la justice de notre civilisation à l'image et à la ressemblance du modèle divin, dont le principe est la vérité et dont la fin est la paix. L'armée des juges constituant l'avant-garde de choc dans la bataille de l'humanité contre le crime, sous toutes ses formes, il incombe au corps judiciaire de légiférer sur toutes les mesures sans lesquelles la bataille est perdue et grâce à l'application desquelles la victoire est nôtre. Il est de notre devoir d'abolir cette faculté

du corps politique d'aliéner la justice du pouvoir législatif anticriminel, sans lequel la lutte contre le crime organisé, national et international, prend de l'ampleur et étend ses tentacules jusqu'au cœur même des gouvernements démocratiques

Article vingt-six : Le modèle divin

Dans sa lutte pour nous conduire des ténèbres à la lumière de la Vérité, Dieu a voulu que notre civilisation renferme en son sein la graine des valeurs que la Sienne renferme dans des arbres mûrs dont le fruit, la Paix, nourrit la plénitude des nations de son Royaume. C'est notre devoir de façonner notre civilisation à l'image et à la ressemblance de la civilisation divine. C'est pourquoi nous, les enfants de Dieu issus de la plénitude des nations, avons le devoir de signer la Charte d'adhésion à la Cour pénale internationale et de doter son organe exécutif de pleins pouvoirs afin que ses mandats d'arrêt à l'encontre des personnes reconnues coupables de crimes contre l'humanité soient exécutés sans aucune opposition de la part des gouvernements auxquels s'adressent ces mandats d'arrestation et de remise. Tout refus de la part d'un gouvernement de se soumettre à la justice internationale sera considéré comme une rébellion contre l'humanité et, par conséquent, ce gouvernement fera l'objet d'une enquête pour collaboration et complicité dans les crimes contre l'humanité perpétrés par la personne contre laquelle la Cour aura signé un mandat d'arrêt et de remise.

Article vingt-sept : Défense et liberté

Dans la lutte commune entre le Créateur et la créature, entre Dieu et l'Homme, contre les systèmes et les maux hérités du passé et inhérents à la science du bien et du mal, et dans le but de barrer la route vers l'avenir à ces systèmes et organisations criminelles qui, sous le couvert d'idéologies et de religions, s'élèvent au pouvoir pour, depuis ce pouvoir, anéantir les peuples, les leurs et ceux des voisins, nous, les enfants de Dieu de la Plénitude des Nations, avons le devoir de fonder une Cour d'appel universelle devant laquelle les peuples, victimes de ces monstres, pourront demander défense et liberté. La Cour d'appel universelle défendra la cause devant la Cour pénale internationale et devant le Conseil de la Plénitude des Nations, en mobilisant ces deux instances pour la liberté et la défense des peuples pris au piège sous les roues de la tyrannie. La Cour prononcera un mandat d'arrêt international et le Conseil mettra en œuvre les forces nécessaires à la capture. Tous les gouvernements de la Plénitude des Nations collaboreront avec la Cour pour la défense des peuples en mettant à sa disposition tous les moyens nécessaires à la victoire de tous contre les tyrans et les dictateurs dont la chair humaine est la nourriture et le sang humain la boisson. Le Conseil remettra ces monstres au Tribunal afin qu'ils soient jugés pour leurs crimes contre l'humanité.

Article vingt-huit : La loi de la vie

Le droit naturel divin stipule que les étrangers qui fuient pour trouver refuge face aux guerres civiles, affamés et assoiffés de justice et de liberté, et craignant pour leur vie, se mettent en pèlerinage vers une terre promise à la recherche de la nature humaine qui leur est refusée dans leur pays d'origine : soient accueillis comme des frères et vivent sous la protection du droit, toute forme

d'esclavage de la part de ceux qui exploitent leur situation pour s'enrichir, que ce soit par le biais du salaire ou de la prostitution, étant considérée comme un crime contre l'humanité. Fondant sa Création sur un nouveau rocher contre les atomes duquel se désintègre toute possibilité de résurgence de la science du bien et du mal dans l'Univers, Dieu a maudit l'esclavage et a prononcé une sentence d'exil de son Royaume à l'encontre de l'esclavagiste. C'est pourquoi le Droit naturel divin établit que nous, enfants de Dieu, avons le devoir de soumettre toutes choses à la loi de l'égalité, de sorte que deux personnes effectuant le même travail ne puissent pas, l'une, recevoir une misère parce qu'elle est étrangère, et l'autre, la gloire parce qu'elle est fille du pays. L'étranger comme les autochtones, nous sommes tous enfants de la même Terre ; nous avons tous droit au même salaire pour le même travail.

Article vingt-neuf : La loi de la miséricorde

Il n'existe qu'une seule forme de miséricorde. « J'avais faim et vous m'avez donné à manger, j'avais soif et vous m'avez donné à boire, j'étais nu et vous m'avez vêtu, j'étais malade et vous m'avez soigné, j'étais en prison et vous m'avez libéré. » Lorsque, alors qu'on a le pouvoir de l'empêcher, on laisse mourir le Christ qui réside en l'homme, le Droit naturel divin établit que le sang des innocents retombe tant sur la tête de celui qui en est l'instigateur que sur celle de celui qui le permet. Nous, enfants de Dieu, avons le devoir de briser les frontières et de passer outre les gouvernements dont la politique meurtrière signe l'arrêt de mort de centaines de milliers de créatures victimes de la folie de leurs gouvernements, une folie alimentée par les intérêts financiers des monstres internationaux qui voient dans la guerre civile contrôlée une source de profit et de pouvoir. L'inaction de celui qui assiste au crime et celle de celui qui l'a provoqué sont les deux faces d'une même médaille ; toutes deux sont punies par la même sentence : « Allez en enfer grincer des dents ». La Miséricorde, en effet, n'est pas en contradiction avec la Justice, mais la Justice l'est avec la dureté de cœur. Il fut un temps où un autre roi, après avoir vaincu l'ennemi avec un nombre nettement inférieur de soldats, se retrouva, au moment de la victoire, face à des milliers de vaincus et de blessés. Sa décision salomonique fut de tous les faire exécuter afin de ne pas avoir à nourrir ni à soigner qui que ce soit. C'était un roi et un chrétien, c'était le roi des Anglais. La mémoire de Dieu est infinie et éternelle ; l'heure venue, il rendra selon la Miséricorde, au chrétien comme au non-chrétien, en offrant la Miséricorde à celui qui en a fait preuve envers son prochain, ami ou ennemi, connu ou inconnu, et selon la Justice, chrétien ou non, à celui qui a bafoué la Justice. Car celui qui croit qu'en confessant que Jésus est le Seigneur, il est déjà sauvé, malheur à lui lorsque le Fils de l'Homme se lèvera pour juger selon la Loi et non selon l'Espérance ; ce jour-là, on verra que Dieu juge chacun selon ses œuvres et non selon les messes ni selon les « alléluias » chantés lors d'une matinée de gloire au Seigneur qui nous pardonne tous nos crimes. La miséricorde est pour celui qui la donne, non pour celui qui la garde. Mais si l'on n'aime pas l'étranger qui est parmi nous et qu'on l'asservit sans miséricorde aux yeux de tous, en lui retenant son salaire, comment pourrions-nous nous soucier de celui qui meurt dans un camp de réfugiés à des milliers de kilomètres de là ? Si celui qui est en prison au coin de la rue ne nous préoccupe pas, comment pourrions-nous nous soucier de celui qui meurt dans la prison d'un tyran par amour de la liberté ? Celui qui détient le pouvoir et ne fait rien est tout aussi coupable que celui qui ne lui arrache pas ce pouvoir pour le confier à un autre qui ferait ce qui doit être fait. La foi sans les œuvres est un suicide, et tuer le Christ au nom de la foi est un crime. Quelle punition méritera celui qui tue l'homme que

Dieu a créé à son image et à sa ressemblance, qui est en nous, et qu'Il a engendré en nous au prix de la crucifixion de son Fils ?

Article trente : Le Jour de Yahvé

Toutes les nations ont été livrées entre les mains d'une génération d'enfants de Dieu, tous méchants, rebelles envers leur Père, contre lequel ils se sont soulevés et à dont ils ont déclaré la guerre, préférant l'éternité en exil à un jour de plus dans un univers régi par une justice qui ne fait pas de distinction entre le serviteur et le fils, entre le prince et le citoyen, établissant pour tous l'égalité éternelle. Ne croyant pas que la créature osât défier son Créateur par une politique du fait accompli, le cœur transpercé par la lance de la trahison, Dieu, l'Indestructible, ouvrit les yeux et, se levant, dans sa douleur, éleva la Voix et, prenant sa tête pour témoin, jura d'écraser son ennemi, en disant : « Je lève la main vers le Ciel et je jure par ma vie éternelle : lorsque j'aiguiserai le tranchant de mon épée et que je prendrai le jugement entre mes mains, je rendrai la pareille à mes ennemis et je donnerai leur juste châtiment à ceux qui me haïssent, j'enivrerai mes flèches de sang et mon épée se rassasiera de chair, du sang des morts et des captifs, des têtes des chefs ennemis ». Joie au Ciel, tristesse sur Terre. Joie là-haut, car Dieu avait relevé le défi et, avec ce même gant, serré désormais en un poing de fer, il renvoyait le défi ; tristesse ici-bas, car la bataille finale aurait pour champ de bataille la Terre. Mais la joie succède à la souffrance : « Réjouissez-vous, peuples, pour son peuple, car le sang de ses serviteurs a été vengé, il l'a vengé de ses ennemis, et il fera l'expiation de la terre et de son peuple ». Aussi grande que fût la douleur, aussi grande serait l'Espérance ; si la douleur était infinie, l'Espérance serait éternelle, et en elle la Victoire, inébranlable : « Ta descendance s'emparera des portes de ses ennemis ». Les enfants d'Abraham réduits en esclavage, dans leurs chaînes, Dieu découvrait que ce n'était pas vers Isaac qu'il regardait, mais vers le Christ.

Article trente et un : Le droit à la vérité

L'argument suprême sur lequel un témoin peut fonder, devant un tribunal, la véracité de son témoignage, c'est sa vie, son sang. C'est sur son propre sang que le Christ a établi, d'une part, l'innocence de Dieu quant à toute participation, active ou passive, à la mort d'Adam, et, d'autre part, l'ignorance d'Adam quant aux intentions criminelles de l'ange rebelle par excellence, celui qu'on appelle Satan, la tête du Serpent. C'est parce qu'il y avait ignorance que Dieu a ouvert la porte de la Rédemption, par le biais d'un sacrifice expiatoire pour le péché. La Loi de l'Expiation – pour le péché du peuple et de son prince – exigeait comme condition sine qua non l'ignorance du transgresseur. La corruption du judaïsme et la rupture de l'Alliance entre Dieu et les enfants d'Abraham selon la chair sont survenues lorsque le sacrifice s'est transformé en démonisme : le transgresseur payait d'abord le prix du crime avant de passer aussitôt à son exécution, un démonisme sauvage et monstrueux instauré par une coutume sacrée que Dieu nous a révélée dans le cas de Judas l'Iscariote. En d'autres termes, s'il y a préméditation du crime, il n'y a pas d'ignorance, et sans ignorance, il n'y a pas de pardon ; c'est pourquoi Dieu ne pouvait pardonner aux Juifs leur crime, même si son Fils le lui demandait depuis la Croix, car, commis avec préméditation, en pervertissant l'Alliance de Moïse et en transformant la Loi en temple du péché, l'expiation ne pouvait avoir lieu, et sans expiation, il ne pouvait y avoir de pardon. Avec cette

transformation du sacerdoce aaronite en une entreprise commerciale — où le crime vaut autant que le paiement et où l'on passe à l'acte avec le pardon en poche —, le judaïsme, dans son ignorance, a pris la défense de l'Enfer et de son idéologie, celle-là même qui, dans l'Éden, a mis en pratique sa philosophie maléfique sous le prétexte du pardon divin fondé sur la paternité du Juge du Ciel envers le criminel. En tant que Fils de Dieu, le simple fait de l'être devait lui permettre de commettre tous les crimes et délits ; ainsi, au nom de Dieu, je te poignarde par-ci et je te maudis par-là. Les Juifs, fixant un prix pour le délit et oubliant la condition sacrée du pardon – l'ignorance –, ont transformé le Temple en une entreprise lucrative, alors que les prêtres eux-mêmes déposaient à l'avance les pièces d'argent dans le trésor en prévision du crime qu'ils s'apprêtaient à commettre, qu'il s'agisse d'adultère, de vol, de meurtre, de faux témoignage, etc. Une philosophie maléfique dans laquelle tomba l'Église romaine et dont l'Église catholique fut sauvée par l'Église allemande à l'époque de Luther, lorsque, sans s'en rendre compte dans son ignorance, l'Église catholique fut entraînée par l'Église romaine vers la transformation du péché en une affaire lucrative, appelons cela « le scandale des indulgences ». Dieu s'est rebellé contre la philosophie de l'enfer. Ni défendue par l'un de ses fils, comme dans le cas de Satan, ni défendue par l'un de ses serviteurs, comme dans le cas d'Aaron, il n'accepterait jamais que sa couronne soit transformée en cour païenne d'un dieu parmi les dieux, sur la santé duquel les princes de son royaume pouvaient compter pour obtenir sa bénédiction lorsqu'ils tuaient le temps en jouant avec des vies humaines, entre diables et anges, policiers et voleurs, méchants et gentils, héros et monstres. Dieu a levé la main vers le Ciel contre un de ses fils, Satan, qui a osé clouer sur l e son plus jeune fils, Adam, et n'allait-il pas lever le poing contre un serviteur, Aaron, qui a osé clouer sur l e son Fils aîné ? Et comme il n'y a pas trois sans deux, qu'est-ce qui a bien pu faire croire à l'Église romaine que Dieu allait permettre à son évêque et à sa cour de cardinaux ce qu'Il n'avait permis ni à son serviteur ni à son fils, à savoir de remplir sa coupe du sang de ses crimes ?

Article trente-deux : Le droit à la miséricorde

Juifs et Romains furent tous pris au piège de la même ignorance. Sur les chrétiens et les païens, et surtout sur les Juifs, subsista le voile qui les empêchait de voir Dieu. Ceux qui l'ont vu l'ont aimé d'un amour plus puissant que la mort. Mais lorsque ceux-là se furent enfuis, ceux qui leur succédèrent vécurent de la foi, conservant parmi eux les paroles prophétiques de ceux qui avaient vu Dieu, telles des torches dans les ténèbres. Or, la foi sans la connaissance parfaite de Dieu se corrompt. Une affirmation que les apôtres se sont chargés d'établir dans leurs épîtres et que les siècles suivants se sont chargés de démontrer : « le scandale des indulgences », la partie émergée de l'iceberg. Miséricorde donc envers tous, Juifs et Romains, chrétiens et païens, car dans son omniscience, Dieu avait établi que le voile de la connaissance parfaite de la divinité ne tomberait pas des yeux de sa créature humaine tant que ne serait pas née la descendance du Christ, cette descendance née pour vaincre et conquérir les portes de l'enfer.

Article trente-trois : Le droit à la paix

Toutes les armées du Royaume de Dieu sont sous le commandement du Roi du Ciel, Chef suprême du Conseil des enfants de Dieu, à la voix duquel, et à la voix de lui seul, se mobilisent les armées de l'Alliance de la Plénitude des Nations de l'Univers. Comme au Ciel ainsi que sur Terre,

nous, les enfants de Dieu, avons le devoir de distinguer les gouvernements politiques des nations membres du Conseil de la Plénitude des Nations, en dont les membres réside le pouvoir de la guerre et de la paix, et devant lequel, et uniquement devant son Conseil, les armées de l'Alliance de la Plénitude des Nations doivent obéissance. La paix étant le bien suprême par excellence de la Création, Dieu a disposé que ce pouvoir ne réside que dans la Couronne de son Fils, Chef suprême du Conseil de l'Alliance de la Plénitude des Nations de son Royaume. Le Conseil des fils de Dieu et le Conseil des états-majors des armées de l'Alliance de la Plénitude des Nations du Royaume de Dieu forment, comme la tête et le bras, une partie du même Corps, et seul ce Corps, dont la Tête est le Roi, Jésus-Christ, détient le pouvoir de la guerre et de la paix.

Article trente-quatre : La loi du Roi

L'expérience est la mère de la science. Mais la science au service de l'homme, en tant qu'animal politique, devient une arme de destruction entre les mains d'une bête à l'apparence humaine, née d'un homme, mais inhumaine, qui n'a qu'un seul objectif en tête : imposer son enfer au monde. C'est sur cette Loi de la Science que Dieu a établi le noyau dur de son Royaume, interdisant à tout gouvernement étranger à l'Alliance de ses armées l'accès aux technologies de défense. Les lois qui en découlent — l'interdiction de vendre des informations et du matériel en dehors de l'Alliance du Roi, ainsi que l'acquisition de la propriété des industries de défense, en vue de leur transformation en patrimoine pour la paix universelle, sous l'autorité du Conseil des enfants de Dieu — ont pour fondemen e la nécessité d'ériger les piliers de son Royaume conformément aux dimensions d'infini et d'éternité de la Création. Ayant tiré de l'expérience la leçon que la soumission des armées nationales et internationales à la volonté temporaire et aux intérêts éphémères des gouvernements politiques est à l'origine de la guerre, Dieu a proposé une Nouvelle Alliance par laquelle tous les gouvernements remettent leurs armées entre Ses mains. Anticipant cette Révolution universelle et éternelle, Il s'est présenté à nous dans Son Livre sous le nom de YAHVÉ des armées. Que l'Homme la signe ou refuse de remettre entre les mains de son Créateur ce qui lui appartient de droit en vertu de la Création est une autre question. Satan lui-même a refusé de signer l'Alliance que Dieu et son Fils ont placée sous nos yeux, à nous tous, hommes et non-hommes, et par laquelle Yavé des armées est le Dieu de tous et son Fils, Jésus, le Roi universel et éternel de la Création. Fils unique et Premier-né, le Bras de Yahvé, le Roi de ses armées, Jésus, notre Jésus-Christ, Source de notre Lumière, notre Maître et Sauveur, Seigneur et Roi, les deux conditions que l'Infini et l'Éternité posent sur la table pour la croissance et la perpétuation d'une civilisation dans l'espace et le temps, l'universalité et l'éternité, ces deux conditions étant remplies dans sa Nature de Fils, soumettant toute la Puissance à sa Couronne, son Père a établi la Loi du Roi contre la volonté temporelle et les intérêts éphémères des gouvernements nationaux et internationaux, à l'origine des guerres, civiles et mondiales, dont toute la Création a souffert jusqu'à présent. En vertu de cette Loi, quiconque ne signe pas la Nouvelle Alliance sur laquelle Dieu a recréé son Royaume signe contre sa propre tête, qu'il soit fils ou serviteur de Dieu, la peine d'exil de la Création.

Article trente-cinq : La Loi de la civilisation

Aucun homme ni aucun groupe humain ne doit faire l'objet de persécutions en raison de ses idéaux de justice. C'est pourquoi nous, enfants de Dieu, avons le devoir d'abolir tout pouvoir de

l'État visant à attaquer, réprimer, diaboliser ou contrôler les forces que l'Image divine présente en l'Homme met en mouvement pour secouer la Société de son inertie naturelle à n'importe quelle étape suivant une grande victoire.

Toute initiative de l'État qui outrepasse ses fonctions administratives constitue un crime contre la société. La société est née libre et a été dotée par son Créateur de toutes les forces nécessaires pour, sans la violence de l'État, être capable par elle-même de se frayer un chemin vers les frontières derrière lesquelles se trouve la terre promise de la Vérité, de la Justice et de la Paix. Cette idée de la justice est inaliénable car elle est divine et, comme l'Histoire s'est déjà chargée de le démontrer, toute action de l'État qui s'y oppose est vouée à la ruine. Par conséquent, nous, les enfants de Dieu, avons le devoir de trancher tous les liens par lesquels l'État s'arme pour combattre la justice divine qui se révèle chez ceux pour qui cette image est plus forte que leur propre vie. Tout comme la séparation de l'État et de l'Église s'est avérée autrefois être l'un des piliers de la civilisation, la séparation de l'État et de l'armée est, à la lumière des faits, une nécessité de justice : révolutionnaire et irréversible. En d'autres termes, le droit naturel divin établit :

Article trente-six : La loi de la justice

Que tout prêtre qui fait l'apologie du crime en condamnant à la prison ou à la mort ceux dont les idées divergent des siennes soit traduit devant la justice humaine pour répondre de son délit d'incitation au crime. Nous, enfants de Dieu, avons le devoir d'expulser de l'Église de notre Père tous les serviteurs qui, contre l'Esprit de la justice divine, s'érigent en inquisiteurs et en bourreaux, directement ou indirectement, de ceux qui, selon leur compréhension, se sont égarés. La Parole d'intelligence et de sagesse est la seule arme que le Christ a brandie contre ceux qui voulaient le crucifier, et cette Parole est la seule arme dont nous avons hérité, nous, enfants et serviteurs de Dieu. C'est pourquoi l'Écriture dit qu'au commencement, Dieu créa l'homme nu. Mais ceux qui se sont armés pour combattre la parole de l'homme par le feu ne sont pas de Dieu ; même s'ils entraient dans la Maison de Dieu et, usant de ses moyens, s'élevaient jusqu'au sommet de l'échelle de ses serviteurs, ceux-là n'ont jamais été de Dieu.

CONCLUSIONS

Lorsque Dieu créa l'Homme, il projeta sur notre être la Nature sociale de son Être. Nous rendant sociaux par nature, Dieu voulut continuer à nous rapprocher de sa Nature en projetant sur notre être l'Intelligence de son Être. Nous rendant intelligents par nature, Dieu voulut nous rapprocher encore davantage de son Être en projetant sa Paternité sur notre être. Enfin, nous aimant de toutes ses forces, et voyant que nous ne trouvions pas le Modèle divin, il nous a envoyé son Fils aîné afin que, dans sa Nature, nous trouvions la nature de Fils qui nous avait été donnée au Commencement.

Enfants de Dieu, que ce soit de la descendance d'Abraham, selon la chair ou selon l'esprit, ou de la descendance du Christ, notre nature intelligente nous place face au Fait de la Société du

Royaume dans lequel Dieu a transformé sa relation avec sa Création. À ce sujet, nous comprenons ce qui a été exposé dans la Déclaration de Principes, à savoir que la Liberté et l'Amour sont les deux piliers éternels sur lesquels Dieu a érigé l'Édifice de cette Société Créateur-Créature. Et cela nous place face à la situation dans laquelle notre Dieu s'est retrouvé lorsqu'Il a dû sortir du Conflit cosmique dans lequel une partie de ses enfants L'avait contraint à tomber. L'ancien modèle, antérieur à la Chute, ayant provoqué cette situation, devait disparaître et être remplacé par un nouveau, fondé sur un rocher inébranlable dont l'horizon s'ouvrirait vers l'infini et dont le corps social serait immunisé contre toute tentative de guerre pour l'éternité. Confronté à cette situation de révolution, Dieu devait prendre les mesures nécessaires pour assurer sa victoire, en accordant la priorité à la fondation de ce nouveau modèle social, à la naissance duquel tout le reste devait être subordonné, y compris le genre humain, y compris la souffrance de son Fils si cela s'avérait nécessaire.

La nécessité a imposé sa loi. Le genre humain devrait continuer à subir les coups de fouet de la guerre civile perpétuelle jusqu'à ce que la nouvelle structure que sa création devait recevoir soit définitivement mise en place. Malgré toute la douleur de son cœur, il devait en être ainsi. La Nécessité lui imposa de boire le calice de la Passion de son Fils unique. Cette même Nécessité devait atteindre son but et, en endurant la douleur passagère des siècles à venir, tandis que la création tout entière plaçait ses espoirs dans le bien que l'avenir nous réservait à tous, remplir la coupe de Dieu des larmes que la douleur de deux mille ans devait lui offrir en abondance. Qui d'autre que LUI, le Dieu de l'Éternité et de l'Infini, le Bien-Aimé de la Sagesse incréée et créatrice, aurait pu renverser la situation et transformer la tragédie du genre humain en une épopée à la fin heureuse ? Son âme apaisée par l'obéissance de son Fils, qui, au prix de son sang, nous a tous engendrés, a remis nos vies entre ses mains, plaçant dans son jugement l'espérance du salut universel, dans laquelle la Création entière, en l' , y trouvant le réconfort que les déchirures de notre tragédie allaient causer à son cœur.

Un Royaume universel et éternel, composé de nombreux mondes, chacun trouvant son origine dans des temps et des étoiles différents, grandissant sans limites, étendant sans fin ses frontières et ses nations. Une Église universelle et éternelle, à l'image et à la ressemblance de son Seigneur, dépositaire des vérités éternelles pour la joie de toutes les nations et la gloire de notre Roi. Un peuple, le peuple humain, composé de nombreuses nations, nation parmi d'autres nations, chacune formant un monde, toutes unies au même tronc, la Couronne de Dieu, comme les branches au même arbre, l'Arbre de Vie.

CHAPITRE DEUX

CONCILE VATICAN DU XXIe SIÈCLE

CONCILE UNIVERSEL D'ADORATION DU FILS DE DIEU

Telle est la volonté actuelle de Dieu :

« Que toutes les Églises s'unissent en une seule et unique Église »

I

JÉSUS-CHRIST,

Tête UNIVERSELLE de l'Église

Voici ce que dit à toutes les Églises le Vainqueur, celui qui possède une petite pierre sur laquelle est gravé un nom que seul celui qui la reçoit connaît, celui qui porte le nom de Dieu et le nom de la Cité de Dieu :

Tous les évêques des Églises de la plénitude des nations catholiques, sans exception, se rassembleront dans leurs nations pour l'adoration du Fils de Dieu en tant que Chef universel des Églises, proclamant Jésus-Christ « Souverain Pontife divin » qui, par sa toute-puissance et sa sagesse, soutient sa Maison et son Royaume. Chaque Église de chaque nation se réunira en congrégation pour adorer le Fils de Dieu en union avec le chef des évêques du Seigneur Jésus sur Terre ; une congrégation nationale, porte-parole de l'épiscopat national, restera à Rome jusqu'à l'achèvement du concile d'adoration du Seigneur Jésus par la plénitude des nations chrétiennes.

La Congrégation universelle des évêques de la plénitude des nations proclamera Jésus-Christ, Dieu Fils unique, « Roi universel et éternel du genre humain ». L'Église qui refusera l'adoration universelle du Fils de Dieu sera coupée de l'Arbre de vie et jetée au feu.

Tous les prêtres et évêques des nations catholiques se rassembleront dans les capitales de leurs provinces, avec leurs fidèles, pour l'adoration du Fils de Dieu le jour de la proclamation de Jésus-Christ par tous les évêques de l'Église de la Plénitude des Nations.

La Congrégation universelle des évêques abrogera le pouvoir de sanctification du Vatican. Seul le Seigneur connaît les secrets de tous les hommes et à Lui seul il appartient de déclarer qui est qui.

La Congrégation universelle des évêques de la Plénitude des nations catholiques abrogera tout serment d'obéissance de la part des ordres religieux ; tout évêque, tout prêtre, tout homme renoncera aux liens de serment qui portent atteinte à l'obéissance divine due par le serviteur à son Seigneur, par le citoyen du royaume de Dieu à son Roi éternel, Jésus-Christ.

Tout serment est un péché, car ainsi est-il écrit. Parole de Jésus, Parole de Dieu, le Verbe fait homme, et le Verbe est « Dieu avec nous » :

« Vous avez aussi entendu qu'il a été dit aux anciens : Tu ne parjureras pas ; tu tiendras plutôt tes serments au Seigneur. Mais moi, je vous dis de ne jurer en aucune manière : ni par le ciel, car c'est le trône de Dieu ; ni par la terre, car c'est le marchepied de ses pieds ; ni par Jérusalem, car c'est la ville du grand Roi. Ne jure pas non plus par ta tête, car il ne t'appartient pas de rendre blanc ou noir un seul de tes cheveux. Que votre parole soit : oui, oui ; non, non ; tout ce qui va au-delà de cela vient du mal. »

L'obéissance première et ultime du prêtre est due au Seigneur, Jésus-Christ. Que l'Ordre qui se rebelle contre l'obéissance suprême et directe au Seigneur Jésus, préférant la liberté d'un fils de Dieu à l'esclavage du serment rendu à un homme, soit aboli, et que les rebelles soient expulsés de l'Église.

Le serviteur, qu'il soit évêque ou curé, doit une obéissance première et ultime à son Seigneur, JÉSUS-CHRIST, et toute libération de ce serment d'obéissance suprême au Seigneur au profit d'une médiation, qu'elle soit papale ou monarchique, constitue une rébellion contre Dieu, qui a racheté par le sang de son Fils un corps de prêtres dont les âmes ne font qu'un avec l'Âme du Christ, son Fils premier-né.

La Congrégation des évêques de la plénitude des nations chrétiennes abrogera l'administration de la confession aux mineurs. Le pouvoir de pardonner les péchés conféré par le Seigneur Jésus à ses frères dans l'épiscopat concerne la conscience de la créature vis-à-vis de son Créateur ; la créature étant soumise à la tutelle du Créateur, sa conscience n'a pas la capacité de jugement nécessaire pour comprendre ce qui constitue une offense à Dieu, et n'a donc pas conscience du péché. La confession ne sera administrée qu'au chrétien libéré de la tutelle de la procréation, lorsque la créature entre en relation directe avec son Créateur.

Le pouvoir de la confession prend fin là où commence le délit. L'absolution d'un délit contre les lois humaines ne trouve son accomplissement qu'au-delà de la porte de la soumission aux conséquences pénales de l'acte délictueux consommé. Tout acte d'absolution confessionnelle concernant un délit pénal constitue une rébellion ouverte contre la justice de Dieu chez les hommes, qui se manifeste sur Terre à travers les lois visant à l'épanouissement des nations dans la paix et la liberté.

Le pouvoir des clés du Royaume des cieux se réfère au Corps du Christ, qui est l'Église, et à l'Homme en tant que citoyen du Royaume de son Seigneur sur Terre. Sa référence au Jugement éternel est une erreur médiévale qui annule la gloire du Juge tout-puissant et omnipotent, Dieu le Fils Jésus-Christ. La Congrégation universelle des évêques abrogera ce jugement qui annule le jugement du Roi de gloire ; celui qui est condamné à l'exclusion de la communion ecclésiastique est privé de la grâce qui appelle à la miséricorde et est abandonné à répondre de ses délits sans la grâce de la foi.

Voici le pouvoir conféré par le Seigneur à ses serviteurs à travers les clés du Royaume des cieux

: tout prêtre, quel que soit son rang hiérarchique, qui est reconnu coupable d'un délit contre les lois, rompt son contrat avec Dieu ; il doit immédiatement quitter les lieux appartenant au Seigneur, remettre tous ses pouvoirs ecclésiastiques et rechercher son absolution par la réparation pénale qu'exige l'acte délictueux ; s'il refuse de quitter les lieux appartenant à l'Église, la congrégation sacerdotale fera appel aux lois civiles, traduisant le rebelle en justice pour intrusion dans les lieux appartenant à l'Église. Car si celui qui sauve une âme purifie la sienne d'une multitude de péchés, celui qui, par ses péchés, condamne de nombreuses âmes en les éloignant de Dieu, quelle punition mérite-t-il ? Comme son nom l'indique : « les clés du royaume des cieux », son pouvoir concerne les affaires de l'Église. Le Jugement dernier, par lequel l'âme est admise ou rejetée dans le Paradis de Dieu, est un pouvoir qui appartient exclusivement à Dieu, le Fils unique.

Les assemblées des évêques, en adoration du Seigneur Jésus, appelleront les Églises des nations à se rassembler dans l'unité pour l'adoration du Fils de Dieu. Les évêques et les pasteurs des Églises qui ne répondront pas à l'appel du Seigneur seront rayés du Livre de vie ; ils ne constituent pas une Église, et le peuple qui les suit s'expose au jugement de Dieu.

Dans l'adoration qui découle de l'obéissance à la volonté de Dieu, tout anathème, toute sentence prononcée contre la déclaration de séparation des Églises sera abrogé par l'unité rétablie en Jésus-Christ. La Congrégation permanente, en union avec son Chef suprême, Jésus-Christ, restera à Rome jusqu'à ce que l'unité universelle soit accomplie

II

JÉSUS-CHRIST,

Roi universel et éternel

La Congrégation permanente universelle des évêques de la plénitude des nations, à la suite de la proclamation qui sera faite dans les cieux : « Tout pouvoir et toute gloire à Dieu, le Fils unique Jésus-Christ, Roi universel éternel », proclamera le couronnement de Jésus-Christ sur toutes les nations du Royaume de Dieu sur terre, en appelant les maisons royales qui exercent depuis des siècles une autorité royale sur les nations chrétiennes à déposer aux pieds du Seigneur leurs couronnes et leurs sceptres ; elles seront alors, par obéissance, absoutes du crime de rébellion contre la Couronne du Roi universel qui pèse sur leurs maisons, et passeront librement à la vie privée chrétienne en tant que citoyens du royaume de Dieu.

La Proclamation, tout comme l'Adoration, sera accomplie par les peuples dans leur plénitude, dans les capitales provinciales des nations chrétiennes, en présence de leurs évêques, prêtres et pasteurs, le peuple proclamant haut et fort son statut de citoyen du Royaume de Dieu, soumis à l'obéissance au Roi Éternel, Jésus-Christ.

Les maisons monarchiques qui exercent leur couronne sur les nations chrétiennes et qui refusent de déposer leurs couronnes et leurs sceptres aux pieds du Trône de Dieu seront déclarées en rébellion contre le Royaume de Dieu ; leurs membres seront déclarés hors de l'Église et leur entrée dans la Propriété du Seigneur leur sera interdite à tous égards.

Les gouvernements chrétiens déclareront les monarchies abolies ; si les gouvernements des nations chrétiennes se soulèvent en rébellion contre le Roi, en servant le roi rebelle à Dieu, les armées du peuple chrétien se soulèveront pour destituer les rebelles, déposeront aux pieds du Seigneur la couronne et le sceptre, et proclameront l'adhésion éternelle de la nation au Royaume de Dieu, effaçant de leurs drapeaux les emblèmes rebelles et y inscrivant le signe de la victoire, la croix de la résurrection.

L'ensemble des nations chrétiennes fera une proclamation universelle à la date fixée, afin que leur voix retentisse à l'unisson sur toute la Terre et soit entendue au Ciel pour que le Juge universel fasse preuve de miséricorde envers les nations de la Terre au Jour du Jugement dernier.

À l'issue du Concile universel, une fois l'unité chrétienne rétablie, à une date fixée par la Congrégation des évêques, l'ensemble des nations chrétiennes se réunira autour de ses évêques, dans ses villes, pour proclamer haut et fort la gloire de son Roi et Seigneur, Jésus-Christ.

III

LE CHRÉTIEN

Voici ce que dit celui qui possède l'esprit d'intelligence aux chrétiens de la plénitude des nations :

Toute association humaine qui ne reconnaît pas le Fils de Dieu incarné par « l'œuvre et la grâce du Saint-Esprit » n'est pas une Église ;

ses sacrements ne sont pas des sacrements.

Ceux qui n'ont pas été baptisés par l'Église doivent l'être, et s'ils l'ont été et ont péché en faisant partie de ces Églises, la confession leur suffit pour recevoir la grâce du retour du fils prodigue dans le royaume de Dieu.

Toute Église qui s'est donnée et se donne pour chef de « son corps » un homme, qu'il s'agisse d'un roi, d'un État ou d'un groupe de « pasteurs », reniant ainsi le Chef divin, Jésus-Christ, a cessé d'être une Église, n'est pas une Église ; ses sacrements ne sont pas des sacrements.

Tous les peuples soumis à la foi de ces Églises ont été privés de la grâce selon laquelle « celui qui croit n'est pas jugé ».

Le baptême de la Sainte Église catholique purifiera leurs âmes, rétablira la grâce par laquelle « celui qui croit n'est pas jugé, mais a la vie éternelle », et leurs pasteurs et prêtres seront accueillis dans l'Alliance du Seigneur avec ses serviteurs. Car si la foi seule suffit, la foi étant la connaissance de la Divinité, le Diable lui-même sait que le Seigneur Jésus est Dieu, le Fils unique, et pourtant cette « foi-connaissance seule » n'a pas produit la grâce de l'adoration qui conduit au salut.

Le sacerdoce, image du Christ, est réservé aux hommes. C'est dans le prêtre que s'exerce visiblement la puissance de Dieu pour la manifestation de la gloire de son Fils devant toute la création.

Tout prêtre, quel que soit son rang hiérarchique, qui se livrerait à la pédophilie, à l'adultère ou à une association secrète, doit être expulsé de l'Église ; le peuple n'aura aucun contact avec l'église où réside celui qui utilise la foi pour rendre le Christ répugnant aux yeux de la création, et n'y mettra pas les pieds. Que ceux qui cachent et abritent de tels ennemis de l'Image du Christ soient démis de leurs fonctions. Même si le Diable se déguise en pape, les sacrements administrés par le Diable ne viennent pas du Ciel.

Le chrétien n'a qu'un seul Père : Dieu. Le chrétien ne reconnaît comme Saint que Jésus-Christ. Le chrétien ne s'agenouille devant aucune image fabriquée par les hommes, qu'elle soit en bois, en pierre, précieuse ou vulgaire. Le chrétien ne s'agenouille que devant Dieu en Christ, aussi bien devant l'autel que dans le confessionnal. Prêtres et fidèles, nous sommes tous enfants de Dieu, nous sommes tous frères en Dieu par la Rédemption de Jésus-Christ.

Nous, chrétiens, abolissons la guerre et adoptons le décret divin contre ses adorateurs, soumettant en tout la transgression au jugement du Dieu de la paix : l'exil de la vie pour quiconque la proclame, l'incite et l'utilise comme instrument de pouvoir, que ce soit pour l'atteindre ou pour s'y maintenir.

Toutes les armées de la Plénitude des Nations du Ciel ont pour Chef suprême et éternel le Roi de la Création de Dieu, notre Roi, Jésus-Christ. Nous, la Plénitude des Nations chrétiennes de la Terre, avons le devoir d'édifier notre civilisation selon le modèle divin.

Toutes les armées de la Plénitude des Nations chrétiennes se constitueront en Alliance universelle ; la mission de la Plénitude des Nations chrétiennes sera la défense de la paix entre les nations. L'Alliance invitera Israël à faire partie de son corps.

Les nations débattront de leurs problèmes et de leurs différends en tant qu'organisations vivantes « à nu ». Car c'est dans la Parole que résident la puissance et la gloire de l'Homme.

Les armées ne sortiront pas de leurs casernes, sauf en cas d'invasion des frontières de l'Alliance de la Plénitude des Nations chrétiennes : tout acte de force contre le peuple de la part des armées constitue un acte de guerre civile ; le jugement prononcé contre les militaires rebelles est l'exil à vie. Les peuples règlent leurs différends avec leurs gouvernements politiques dans la paix et par la Parole.

La paix est le cadre historico-politique dans lequel s'épanouissent et se développent tous les biens de la civilisation ; quiconque la menace, en imposant par la terreur de ses crimes ses aspirations et ses idées, se rend coupable d'exil à vie et sera emprisonné jusqu'à sa mort naturelle.

Toute l'industrie de l'armement sera nationalisée, et la circulation de ses produits sera soumise au contrôle de la civilisation. Nous, chrétiens, interdisons la vente d'armes aux armées n'appartenant pas à l'Alliance de la Plénitude des Nations et érigeons en infraction pénale toute transgression de ce principe.

Nous, chrétiens, croyons que la Vie et la Nature sont régies par la même Sagesse créatrice qui engendre en l'Homme l'esprit de Yahvé : « Esprit de sagesse et d'intelligence, esprit de compréhension et de force, esprit de conseil et de crainte de Dieu ».

Par conséquent, la société humaine devant se conformer à la Loi qui régit à la fois la Vie et la Nature, tout acte de rejet de la Loi de la Sagesse constitue une attaque suicidaire contre la Vie et la Nature.

Le mariage découle de la Nature en vue de la multiplication de la Vie, loi en vertu de laquelle l'Anthropos est devenu Sapiens, le Sapiens est devenu Homme, et l'Homme a accédé à la dimension d' ux enfants de Dieu ; la rupture de cette Loi est un acte de rejet de la Nature de la part de ceux qui croient que leur sagesse est supérieure à la Sagesse créatrice divine qui gouverne la Création tout entière ; son imposition politique, le mariage homosexuel, est un crime contre les droits de l'enfant.

IV

CONSTITUTION ÉTERNELLE DE L'ÉGLISE

On ne saurait trop insister sur la nécessité de la mort du Christ, l'Agneau de Dieu, par le sang duquel le FILS a déclaré devant toute la Création l'innocence de Son PÈRE dans la mise en scène de la Chute d'Adam.

Dès le lendemain, les hommes de toutes les nations et de toutes les époques ont cherché la réponse à la question vitale la plus transcendante jamais posée : POURQUOI ?

À notre époque, des enfants du Mensonge sont venus affirmer que Dieu le Père était l'auteur intellectuel de la chute de notre monde dans l'enfer, et que, pour cette raison, le MEURTRE, le GÉNOCIDE, le CRIME, la GUERRE, sous toutes leurs formes, qu'elles soient civiles ou religieuses, constituent un acte divin spécialement prédestiné à ses élus pour le Paradis.

Fils de Satan, ce Serpent maléfique qui a trompé le Roi des hommes : cet Adam que Dieu a glorifié en l'élevant à la Maison des fils de Dieu, ces apôtres de la Mort se sont agenouillés devant le Prince du Mensonge en échange de tous les royaumes du monde. Et Satan a bâti un empire pour son fils, l'Antéchrist luthérien-calviniste.

Telle fut la réponse prêchée par les serviteurs de Satan : ils accusèrent DIEU LE PÈRE d'être un monstre qui se nourrit du sang des nations et cuit leurs chairs dans les feux de la GUERRE.

Le Fils unique de Dieu vint et jura par sa Gloire éternelle que son Père, YAHVÉ, Créateur du Cosmos et de tout ce qu'il contient, ainsi que des Ténèbres qui l'entourent, de toutes choses, qu'IL n'avait pas prévu notre Mort, qu'IL n'avait pas prédestiné l'Homme à vivre dans un état perpétuel de guerre fratricide mondiale ; et Son Père n'a jamais voulu que Sa Création soit témoin de l'horreur immonde et infernale que le fruit de l'Arbre de la Connaissance du Bien et du Mal déploie contre tout le monde qui vit à l'ombre des mensonges qui étendent leurs branches sur toutes les nations cherchant refuge autour de son tronc.

DIEU EST AMOUR !, et AMOUR PATERNEL, l'amour le plus grand et le plus éternel qui soit. Seul un fils de Satan peut désigner DIEU LE PÈRE comme l'instigateur de la chute de notre peuple, le genre humain, dans les griffes de la mort.

L'innocence du SEIGNEUR YAHVÉ, DIEU LE PÈRE, a été scellée par JÉSUS de son sang. Une confession divine que le Saint-Esprit, descendu du Ciel sous forme de langues de feu et devenu chair dans la Maison des Frères du Christ, a scellée du sien. ILS ont édifié pour l'ÉPOUSE DU SEIGNEUR JÉSUS une Maison, un Temple vivant qui, à travers les siècles, parmi les hommes, et pour l'Éternité dans le Paradis du Royaume de Dieu, proclamera la VÉRITÉ CATHOLIQUE ÉTERNELLE DE JÉSUS-CHRIST :

Article A

L'Innocence et la Liberté de Dieu sont non négociables, incorruptibles et incorruptibles. En elles, nous, tous ses enfants, ses serviteurs et la Plénitude des Nations de la Création, trouvons notre Joie, notre Paix et notre Vie éternelle.

Dieu est Saint, béni soit son Esprit. Vous qui aimez la vérité, la justice et la paix, bénissez son Saint-Esprit, qui ne fait pas acception de personnes et a fait de l'Égalité dans la Fraternité entre toutes les nations de son Royaume l'étoile du matin.

La Volonté unificatrice de DIEU LE PÈRE est la Volonté de DIEU LE FILS. Ceux qui ont brisé l'UNITÉ UNIVERSELLE DU SAINT-ESPRIT qui vit dans les églises trouveront dans l'OBÉISSANCE À LA VOLONTÉ UNIFICATRICE DIVINE la Miséricorde dont seront privés

ceux qui, en demeurant dans la division, deviendraient les serviteurs de Satan, et seraient précipités avec leur maître dans l'Abîme recouvert par les Ténèbres.

Article B

Le but de la rébellion des « anges rebelles » était d'ériger un mur de séparation entre YAHVÉ DIEU et son FILS JÉSUS, suscitant ainsi le mépris du Fils envers le Saint-Esprit de son Père, ce que cette génération malfaisante d'enfants rebelles espérait parvenir à faire, avec Satan à leur tête, afin de le convertir à la religion de l'Enfer par la connaissance de la Science du bien et du mal, dont le fruit est la Guerre.

La revendication du Diable : l'immunité devant la justice pour la Maison des enfants de Dieu, fut à l'origine de la Guerre qui fit de la Terre le champ de la Bataille finale entre Dieu et la Mort.

Guerriers, enfants de Dieu, bénissez votre Roi ! Votre Roi n'a pas succombé à la tentation, il a aimé Dieu et l'a adoré pour ce qu'il est : « Celui qui est » : le Saint-Esprit, en qui nous, toutes les créatures, trouvons notre bouclier, notre forteresse, notre protecteur, la source d'amour sans le fleuve de laquelle l'Arbre de Vie se dessèche et périt sous le feu des rigueurs de l'enfer de ces démons !

JÉSUS-CHRIST est le Nom de votre roi. Bénissez son Nom, nations de la Terre.

Article C

La Chute d'Adam a ouvert les yeux de YAHVÉ DIEU LE PÈRE, qui a vu face à face son véritable ennemi, la MORT.

La Sagesse, fille de l'Éternité et de l'Infini, attendait cette Bataille finale depuis le Jour où le Dieu unique que le Cosmos non créé a recherché l'Immortalité pour toute vie.

La déclaration de guerre de la créature contre son Créateur étant un acte de folie absolue, Dieu ne pouvait plus rester aveuglé par l'Amour pour ses enfants et, dans la Trahison, dans la lance enfoncée jusqu'à Son cœur de Père, YAHVÉ DIEU vit la Force qui guidait le bras du Serpent. C'était là sa guerre : l' , l'Infini et l'Éternité s'étaient dressés contre l'Enfer que la Mort leur proposait comme modèle de Création, et appelaient Dieu et Sa Sagesse à leurs côtés.

YAHVÉ DIEU LE PÈRE, ne faisant qu'un avec l'Infini et l'Éternité, accepta la déclaration de guerre apocalyptique contre les Forces de l'Enfer. La MORT serait extirpée du Corps de la Création et précipitée dans l'Abîme recouvert par les Ténèbres.

Béni soit YAHVÉ, notre Père.

Guerriers, enfants de Dieu, levez avec moi ce cri, acclamez son Nom d'un bout à l'autre de la Terre, criez avec moi son Nom : YAHVÉ DIEU est PÈRE !

Article D

Dieu a libéré toutes les nations de l'obéissance due à leurs chefs et a placé l'obéissance de tous les peuples de toutes les nations aux pieds du Roi qu'Il a donné à Son Royaume : Son Fils aîné, DIEU FILS UNIQUE JÉSUS-CHRIST.

Toute personne qui place son obéissance et sa vie aux pieds d'une autre personne que le Roi et Seigneur JÉSUS-CHRIST commet un crime de rébellion contre YAHVÉ DIEU LE PÈRE. Toute la gloire et tout l'honneur du Seigneur de l'Infini et de l'Éternité, et Créateur du Nouveau Cosmos, résident en SON FILS JÉSUS-CHRIST. Ceux qui refusent de vivre dans cette gloire du ROI UNIVERSEL ÉTERNEL et qui remettent leur obéissance et leur vie à un homme, à un État ou à une institution – laïque ou séculière –, commettent un crime contre leur âme et leur Créateur.

Toute la Création de YAHVÉ DIEU réside dans le ROI JÉSUS-CHRIST ; c'est au ROI, et uniquement au ROI DIVIN, que revient l'obéissance de l'âme de toutes les Églises et de tous les citoyens du Royaume de DIEU.

Quiconque se proclame chef d'une Église se proclame au service de Satan, devient son fils, est un Antéchrist.

Le peuple qui vit aux pieds d'un Antéchrist, chef de l'Église de sa nation, vit sous la condamnation contre Satan signée par YAHVÉ DIEU avant de remettre tout le pouvoir du Jugement dernier à son Fils. Ceux qui persistent dans cette Église s'exposent à la seconde mort. Le peuple et les serviteurs de cette Église rebelle, s'ils veulent vivre, abandonneront cette Église rebelle et ne feront qu'un avec l'Église MÈRE, ÉPOUSE DU CHRIST, l'ÉGLISE CATHOLIQUE, fondée par DIEU, le PÈRE ET LE FILS, et édifiée par les DOUZE APÔTRES.

Article E

Le Seigneur Jésus est le seul Chef, visible et invisible, de l'Église. Toute personne, prêtre ou évêque, qui se proclame chef universel de l'Église, commet un crime de rébellion contre YAHVÉ, DIEU LE PÈRE. Quiconque se proclame chef de l'Église de Dieu parmi les nations se proclame Antéchrist et se dresse en guerre contre JÉSUS-CHRIST : par YAHVÉ, DIEU LE PÈRE, élevé au Sommet du Pontificat universel et éternel.

Qu'il soit patriarche, évêque ou pasteur, tout serviteur qui asservit l'obéissance divine due au Seigneur et Roi JÉSUS-CHRIST à la volonté d'intérêts personnels ou étrangers : il se dresse contre la Sagesse divine : tous déposeront cette obéissance divine aux pieds du Seigneur JÉSUS ; DIEU FILS UNIQUE, VÉRITABLE DIEU ISSUE DU VÉRITABLE DIEU, ENGENDRE DANS LA NATURE INCREÉE DE YAHVÉ DIEU LE PÈRE.

Toute l'honneur et toute la gloire de DIEU LE PÈRE résident en DIEU LE FILS : par envie de cette gloire, une génération d'enfants de Dieu, non issus de cette création, engendrés par la Sagesse dans la nature de la Nouvelle Création, s'est soulevée en rébellion, a ouvert la porte du Paradis à la Mort et a étendu l'enfer des guerres dans les Cieux.

Dieu a établi son Fils comme la Porte invincible et indestructible devant laquelle la Mort n'a aucun pouvoir. À LUI seul et uniquement à Lui, ROI DIEU ET SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, revient l'obéissance due par toute la Création à DIEU CRÉATEUR. Ceux qui exigent cette obéissance pour leur patriarcat, leur évêché ou leur mission pastorale, ceux-là rejettent la GLOIRE DU FILS UNIQUE DE DIEU. Tous les hommes se dresseront contre un tel acte d'envie de la gloire du Fils premier-né de Dieu, car c'est dans la vérité de cette primogéniture que nous, toutes les créatures, trouvons la vérité de notre filiation.

Article F

Les serviteurs vivent de la main de leur Seigneur. Toute personne qui entre au service du Christ en tant que prêtre vendra ses biens et les distribuera aux pauvres. Le prêtre qui utilise la richesse provenant de son Seigneur pour s'enrichir lui-même ou enrichir sa famille rompt le contrat avec Dieu ; qu'il soit expulsé de l'Église. La richesse du prêtre, c'est le Christ : sa gloire impérissable, éternelle, immaculée, sa force et sa sagesse, son bonheur et sa joie.

Quiconque utilise le sacerdoce pour s'enrichir devient l'esclave de Satan : qu'il soit expulsé de la Maison du Christ.

LE CHRIST est le Modèle sacerdotal, universel et éternel, consacré parmi les nations par DIEU pour maintenir vivante dans son ROYAUME la Vérité que l'Éternité et l'Infini ont proclamée sur Terre : le FILS est la Vie du PÈRE.

Dans cette VÉRITÉ réside la VIE de toute la Création. Le prêtre est l'Incarnation vivante de cette VÉRITÉ DIVINE. Engendré dans l'homme à l'image et à la ressemblance du Christ, le sacerdoce catholique est le Christ parmi nous. La chair ne peut cacher l'Esprit. Béni soit le prêtre en qui cette Image est la Vie du peuple ; sa Gloire est éternelle dans le Père et dans le Fils.

Article G

Quiconque entre pour toujours au service du Seigneur, en tant que prêtre, appartient au Christ corps et âme. Ceux qui sont mariés resteront unis corps à corps à leur épouse, mais le pouvoir de succession sacerdotale ne leur appartient pas ; c'est le pouvoir du Christ en son Épouse, l'Église catholique, qui, par l'intermédiaire de ses évêques, forme des prêtres pour Dieu à l'image du Christ

Article H

L'Église catholique est l'Épouse du Christ, elle vit de la main de son Seigneur. Sa propriété, c'est l'Église. Quiconque impose des impôts à l'Église, la Maison de Dieu sur Terre, commet un crime de rébellion contre Dieu.

Tout bien, à l'exception du temple et de la maison du prêtre, qui se trouve en possession du prêtre provient d'un délit contre le Seigneur ; le prêtre choisira soit de quitter l'Église, soit de renoncer au bien qui lui appartient et qui est entre les mains des hommes.

Article I

Le prêtre, image vivante du Christ parmi les hommes, s'il est reconnu coupable d'un délit contre les lois humaines, sera expulsé de l'Église et livré à la justice des hommes parmi lesquels il a déshonoré la Gloire Immaculée du Seigneur ; s'il s'agit d'un délit contre les lois du Ciel, il sera expulsé de l'Église sans possibilité d'appel.

Article J

Tout prêtre qui oint un homme comme roi des chrétiens commet une rébellion contre Dieu ; qu'il soit expulsé de l'Église, et que son acte soit déclaré fruit de la démence.

Article K

Tout prêtre qui impose au peuple un serment d'obéissance à un homme quelconque commet une rébellion contre Dieu ; qu'il soit exclu de l'Église.

Article L

Tout chrétien qui prête serment d'obéissance à un homme quelconque renie Dieu.

Article M

Que le prêtre, image du Christ, qui touche à l'épée de la mort, soit exclu de l'Église. Toute vie appartient à Dieu, son Seigneur, et celui-ci demandera des comptes à quiconque en verse le sang, qu'il soit fils ou serviteur.

Article N

Le prêtre ou le pasteur qui impose des conditions à son Seigneur pour accomplir Sa Volonté : qu'il soit exclu de l'Église, car il a rompu son contrat avec Dieu.

Article O

L'Église est le Corps du Christ ; quiconque s'oppose à Sa Volonté, en entravant la liberté de son Seigneur, se déclare en rébellion contre Dieu.

Article P

Le SEIGNEUR JÉSUS est le Chef de toutes les Églises et le Chef universel de tous les prêtres et pasteurs des troupeaux de son Père ; le pasteur ou le prêtre qui ne répond pas à son appel rompt son contrat avec le Seigneur.

Article Q

Les Églises vendront tous leurs biens et en donneront l'argent aux pauvres. Le Christ est leur bien éternel, leur richesse impérissable. L'Église qui ne le fait pas commet un crime de rébellion contre Dieu. Le Temple est la maison et la propriété du prêtre parmi les hommes.

Article R

Les Églises déposeront aux pieds de leur Seigneur toutes leurs thèses, leurs propositions, leurs divergences, et elles glorifieront leur Seigneur devant la plénitude des nations en accomplissant sa Volonté unificatrice.

Article S

L'Église catholique est l'Épouse du Christ et la Mère de sa descendance ; elle est le tronc de l'Arbre dont les branches sont les Églises, les membres du Corps du Christ sans lesquels le Christ ne peut ni marcher ni agir, et se retrouve étendu à terre comme un homme mort. Tout prêtre, groupe sacerdotal ou communauté de pasteurs qui s'interpose entre le tronc et les branches se déclare en rébellion contre Dieu : qu'il soit expulsé de l'Église.

Article T

Tout prêtre ou pasteur au service du Christ travaille pour le Seigneur et ne doit son obéissance qu'à Lui seul. C'est vers Lui, son Seigneur, qu'il doit se tourner pour connaître Sa volonté actuelle.

Article U

Toute Église qui se fait le corps d'une tête humaine appartient à cette tête ; elle n'appartient pas au Christ. Les chrétiens sont libérés de tout serment qu'ils auraient été contraints de prêter à cette Église rebelle au Roi des Cieux et de la Terre

Article V

Les chrétiens : peuple, serviteurs et enfants de Dieu, n'ont d'autre Juge éternel, Souverain Pontife universel, Maître éternel, Sauveur divin, Roi et Seigneur que Jésus-Christ.

Article W

Le prêtre est l'image vivante du Christ parmi les hommes et les nations. Le sacerdoce appartient à l'homme par disposition et décret divins ; la femme n'a ni place ni rôle à l'autel ; et l'évêque vit à l'image et à la ressemblance du Christ.

Article X

Les chrétiens n'ont d'autre Dieu que Yahvé, Dieu, Père de Jésus-Christ.

Article Y

Nous sommes tous, chrétiens, enfants de Dieu, Père de Jésus-Christ.

Article Z

Nous nous reverrons tous au Paradis.

CHAPITRE TROISIÈME

L'ESPÉRANCE DU SALUT UNIVERSEL DE L'ENSEMBLE DES NATIONS DU GENRE HUMAIN.

I

Action de grâce

Béni soit Dieu, car l'amour ne l'a pas arrêté et il a fait passer la Justice avant l'amour, fondant ainsi, aux yeux de toute sa Création, son Royaume sur une Justice universelle dont les principes ne font pas acception de personne et dont la Loi ne connaît aucune exception.

L'immunité pour leurs actes qu'une partie des enfants de Dieu venait, depuis longtemps déjà, avant la Création de nos Cieux et de notre Terre, de réclamer au Dieu de l'Éternité et de l'Infini, réclamation qui devint publique lorsqu'à l'unisson, ils utilisèrent Ève comme le baiser de Judas, et Adam comme une lance contre la poitrine de Dieu, clamant d'une voix pure au Seigneur du Cosmos et des espaces infinis que la Maison de Yahvé et Sion, dieux et enfants de Dieu, tous princes de l'Empire de leur Créateur, fassent figure d'exception à la Loi, cette exception obligatoire devant laquelle la Justice Divine se plierait et leur accorderait une liberté éternelle et toute-puissante pour agir à leur guise sans avoir à répondre devant aucune Justice de leurs pensées, paroles et actes ; cette immunité infernale, démoniaque et malfaisante qui prétendait faire des nations de l'univers des armées de petits soldats de plomb pour le divertissement des dieux, et parce que Dieu aime la Justice par-dessus tout, Dieu, sur le cadavre de son plus jeune fils, notre Adam, l'a rejetée une fois pour toutes et pour l'éternité des éternités, jurant par sa Tête Omnisciente et Glorieuse que tous les ennemis de la Justice seraient bannis de son Royaume et de sa Création à jamais.

Grande et profonde fut la douleur de ce Père à qui, alors qu'il jouissait du Repos, on tua son plus jeune fils sans lui donner l'occasion de le défendre. Et terrible fut le cri de douleur qui, contre la maison rebelle, se fit entendre aux quatre coins des Cieux. Mais même alors que sa poitrine était transpercée par la lance de la Trahison, le Créateur Tout-Puissant et Omniscient du Cosmos fixa ses mains et ses pieds cloués à la Croix de sa Justice ; car s'il en était descendu, ce serait l'Esprit Saint de la Justice qui serait descendu aux Enfers, et un tel avenir pour son Royaume ne pouvant entrer dans son Esprit, Dieu le Père abandonna à la Mort son petit fils, et avec lui nous tous, la plénitude des nations du genre humain, celles qui existaient et celles qui devaient naître.

Terrible fut l'accusation de ceux qui se sont dressés parmi les hommes contre Sa Justice, affirmant qu'Il avait condamné un monde entier pour le péché d'un seul homme, Dieu faisant ainsi preuve d'une cruauté sans limites. Ignorants, légitimant leurs crimes par la conception d'un dieu maléfique qui créerait certains hommes pour être des prédateurs et d'autres pour être leurs victimes, ces procureurs se sont posés en avocats de ce fils de Dieu qui a lui-même prononcé ce discours, cherchant son acquittement devant le tribunal du Ciel.

La défense de son Fils, trouvant refuge chez ses disciples, a manifesté la bonté de son Père dans son jugement contre le monde du premier homme, car ce faisant, il a fait prévaloir la justice sur l'amour afin que, pour toujours et à jamais, la vérité règne.

Béni soit Dieu Tout-Puissant, car alors qu'Il aurait pu ressusciter son fils Adam, au prix d'exposer la création tout entière à la corruption née de l'immunité absolue accordée à ceux qui la gouvernent, Il a rejeté un bonheur éphémère et a choisi une douleur présente, berceau de la gloire future, repoussant ainsi cet enfer qui, derrière le pardon, cachait son feu.

II

La Loi : universelle et éternelle

L'affaire était simple. D'un côté, il y avait Dieu, Créateur de toute vie, celle qui s'est épanouie sur Terre comme celle qui s'était épanouie auparavant dans d'autres parties de sa Création, et qui s'épanouira par sa Volonté pour l'Éternité dans tout le Cosmos, sa Création.

En contemplant l'existence paisible de tous les Peuples de son Royaume, Dieu établit une Loi Éternelle, qui prime sur les lois particulières et constitue le noyau d'où jaillissent ces lois particulières, telles les branches d'un même tronc. Cette Loi ne connaît aucune exception, elle n'accorde l'immunité à aucune créature.

Que l'on soit frère, fils ou serviteur de Dieu, tout être vivant, depuis celui qui siège à la droite du Trône de Dieu jusqu'à l'être le plus humble du Paradis, nous sommes tous soumis à cette Loi en vertu de laquelle chacun est responsable de ses actes devant une Justice universelle qui ne fait aucune distinction entre Frère, Fils ou Serviteur, et devant son Tribunal, toutes les créatures se présentent nues pour être jugées selon leurs pensées, leurs paroles et leurs œuvres. Il n'y a pas lieu d'invoquer la Paternité divine. La racine de cette Justice est la Vérité ; son fruit, c'est la Paix.

D'un autre côté, nous avons une partie des enfants de Dieu qui ne pouvaient accepter cette nudité éternelle et revendiquaient l'immunité de dieux nés d'un Dieu Tout-Puissant et Éternel que nul ne peut juger. Et en tant qu'enfants de ce Dieu, ils revendiquaient la toute-puissance qui était naturelle au Dieu des dieux, ce pouvoir donnant naissance à l'exception que la Loi ne concède pas, car elle n'a pas sa place au sein de la Justice.

La question devint alors de savoir comment arracher cette immunité à Dieu. Car non seulement Dieu n'était pas disposé à donner son feu vert à la transformation de sa Maison en un Olympe de dieux hors de la Loi, mais, pour trancher la question, publiquement et devant toute sa Maison, incarnée en son fils cadet Adam, il fit connaître sa dernière Parole : « Quiconque mangera de ce fruit, la Guerre, mourra, sans exception ». Et il ne voulait plus jamais entendre parler de cette affaire, jamais !

La Loi est universelle et le restera pour l'éternité.

III

La ruse du serpent

La pensée de ceux qui ne pouvaient concevoir la vie éternelle au sein d'une paix universelle fondée sur une justice divine, devant le tribunal de laquelle toutes les créatures, indépendamment de leur position et de leur origine dans la Création, sont égales devant la loi ; la pensée de ces personnes, dis-je, et bien que Dieu eût donné sa Parole ultime, et précisément parce qu'Il l'avait donnée, non seulement ne se soumit pas à la Nécessité, sans parler de la Bonté infinie que le Verbe

répandait sur l'avenir de la Création, mais se laissa entraîner à une rébellion ouverte sur la base de la Décision finale manifestée : « Le jour où tu en mangeras, tu mourras certainement ».

Dans sa ruse maléfique, le chef et prince des rebelles a posé sur la table des conspirateurs, sous le signe du serpent, la réponse à leur problème. Il est évident que la Loi est toute-puissante tant qu'elle puise sa force dans l'Être de Dieu, mais que se passerait-il si Dieu était asservi à sa propre Parole et que, par amour pour sa Liberté, Il devait Lui-même la transgresser ? Dans ce cas hypothétique, le fait que le Verbe soit Dieu ne serait-il pas remis en question ? Je m'explique :

La Loi est toute-puissante et ne fait aucune distinction. Adam mange, Adam meurt. À cause du péché d'un seul homme, Chef de son Monde, car « Dieu créa l'homme à son image et à sa ressemblance », le monde entier meurt. Or, la Loi lie Dieu au Verbe, à sa Parole, l'asservissant à l'accomplissement de son Projet de formation du genre humain. Ainsi, le Verbe et Dieu étant une seule et même Réalité, la Loi lie Dieu au monde jusqu'à ce que sa Volonté s'accomplisse. Mais si cette Volonté ne se réalisait jamais et que, par conséquent, le genre humain n'atteignait jamais la condition d'enfants de Dieu, Dieu se verrait contraint de renoncer à sa Volonté, ce qui ferait que la Divinité de la Loi, afin de se libérer de sa Parole, devrait être abolie par Lui-même. Contraint par sa Parole, Dieu devrait essayer encore et encore jusqu'à ce que sa Volonté s'accomplisse… mais que se passerait-il si elle ne pouvait s'accomplir… faute de… matière ?

Il suffisait alors d'utiliser Adam comme une lance contre la poitrine du Verbe, de plonger la lance dans le flanc de Dieu, et à partir de là de se livrer à la destruction du genre humain, de sorte qu'en l'absence de matière, Dieu se verrait contraint de reconnaître qu'il avait été vaincu et devrait par conséquent accorder l'exceptionnalité à la Loi. Autrement dit, la Montagne de Dieu, Sion, devrait évoluer et se transformer en un Olympe de dieux au-delà du Bien et du Mal. La Création tout entière devrait se conformer à cette nouvelle Loi… et tous les Peuples de l'Univers… seraient à la merci… des Nouveaux Dieux.

IV

LA BATAILLE FINALE

Dieu, Père d'Adam, se sentit transpercé jusqu'au plus profond de son cœur. Tel un père qui, de retour d'un voyage, découvre le cadavre encore frais de son fils dans le jardin de sa maison, Dieu, en tant que Seigneur, entra dans une colère infinie, à l'image de ce père découvrant que l'assassin de son fils n'était autre que celui à qui il avait confié sa garde pendant son absence.

Dieu, Juge incorruptible, a rendu son jugement contre toutes les parties avec la sévérité qu'exigeait la Justice, infligeant un châtiment sans tenir compte de l'origine ni de la condition sociale des coupables.

Dieu, en tant que Créateur, resta émerveillé devant la folie infinie que représentait à ses yeux la déclaration de guerre que lui lançait en plein visage une créature qu'Il avait Lui-même tirée de la poussière et dont Il pouvait effacer l'existence de la face du Temps et de l'Espace d'un simple souffle.

Dieu, en tant que Dieu, ne pouvait manquer de voir, derrière le mouvement de ces pions sur l'Échiquier de l'Éternité, le visage de son véritable ennemi : la Mort.

Pendant de nombreuses éternités, depuis le Jour même où Il s'était lancé à la conquête de l'Immortalité, d'abord, puis de la vie éternelle, enfin, pour tous les Vivants — comme vous l'avez sans doute lu dans la Troisième Partie de l'Histoire Divine —, la Mort n'a cessé de talonner Dieu à travers l'Infini afin de Le contraindre à accepter une coexistence éternelle, telle qu'elle avait été depuis le commencement sans commencement de la Non-Création, de la Vie et de la Mort au sein de Sa Création.

Dieu s'était contenté d'ignorer l'existence de la Mort en tant qu'Être non créé et l'avait considérée comme un phénomène de carence inhérent à la Vie, qu'une fois l'Immortalité indestructible – synonyme de vie éternelle – conquise, Il jugea achevée et bannit de Son Monde.

La joie de la Transfiguration de Dieu en le Père et le Fils, la joie de la Création de l'Univers et de ses premiers Mondes, la joie de voir son Paradis s'épanouir en un Empire merveilleux débordant de vitalité, furent des joies ternies par les guerres entre les rois de son Empire ; ayant pris connaissance de la science du bien et du mal, Dieu le Père s'est disposé à extirper de sa Création cet arbre maudit par le biais de la Loi, afin que la guerre, son fruit, n'étende pas son feu sur l'Univers et que l'Enfer n'entraîne pas son Œuvre dans les ténèbres de l'oubli.

Soudain, l'esprit en alerte et sachant que « ce taureau avait déjà encorné auparavant », Dieu imposa à tous ses enfants, sans exception, la Loi comme un joug afin de les soumettre tous à l'obéissance. Mais « ce taureau » se déchaîne et se jette contre un Adam qui n'avait aucune connaissance du Mal, d'où l'Ignorance comme fondement de la Rédemption, un Adam sans aucune connaissance – disait-il – de l'instinct meurtrier de la Bête, que la Bête encorna jusqu'à le tuer.

Dieu se dit : « Impossible » ; et, levant les yeux, il vit son véritable ennemi, la Mort. Et dans sa douleur, il lui fit face, accepta la déclaration de guerre et se lança dans la bataille finale contre son véritable ennemi : la Mort.

V

Les fondements de la bataille finale

Il y eut Rédemption parce qu'il y eut Ignorance ; de sorte que si la malédiction vint de l'Ignorance : c'est par cette même Ignorance, parce qu'elle existait, et que sans elle la Rédemption n' t pas avoir été possible selon la Loi, que la Rédemption eut lieu, telle qu'elle est inscrite dans la loi du Sacrifice expiatoire de l'Agneau de Dieu en Jésus-Christ, de Yahvé et de Sion, le Fils de l'Homme.

Or, la Loi de Moïse concernait l'individu et, dans sa dimension la plus large, le sacrifice pour les péchés du peuple hébreu et juif. Mais comme le monde entier a péché et vit dans le péché à cause de l'ignorance d'Adam, dont nous subissons le péché dans notre chair, nous, la plénitude des nations du genre humain, cette Loi était un symbole et une annonce du sacrifice expiatoire de tous les péchés du monde que Dieu préparait. La réponse à la question « Quel Agneau pouvait avoir

suffisamment de valeur aux yeux de Dieu pour que les péchés du monde entier soient lavés par son Sang ? », ainsi que ses implications, font partie de la doctrine de la Sainte Mère l'Église catholique depuis l'époque des apôtres.

Ce qui importe pour nous, c'est que Dieu a fait sienne notre cause et s'est Lui-même chargé de la Chute, dans la mesure où, « sachant que ce taureau avait des cornes », Il a exposé notre avenir et celui de toute la Création à la liberté, ce dont les ennemis du Saint-Esprit ont tiré parti pour faire de l'ignorance d'Adam le talon d'Achille contre lequel lancer la flèche de la trahison.

Une fois notre cause prise en charge, le dilemme dans lequel les disciples du Malin ont voulu piéger Dieu et, parmi les nœuds de ce labyrinthe gordien impossible, ont voulu le dépouiller de son Esprit Saint, et ainsi réduire la Divinité au Pouvoir, en vertu de cette nouvelle Réalité où la Vérité, la Justice et la Paix seraient écartées de la structure du Cosmos, ce dilemme de cette génération rebelle d'enfants de Dieu consistait à savoir comment séparer le Saint-Esprit de Dieu.

C'était tout à fait naturel ! C'est cette propriété de l'Être divin qui s'opposait à un bond d'une nature telle que, laissant derrière elle la Vérité comme racine de la Justice, elle exposerait l'avenir de la Création tout entière à un état de guerre perpétuelle, dont l'issue serait la destruction absolue de toute vie par son propre Créateur. C'est pourquoi Dieu refusa catégoriquement de consentir à la transformation de son royaume en un Olympe de dieux, tous au-delà du Bien et du Mal.

Mais du point de vue de l'école maléfique qui défendait ce nouveau statut et niait la Sagesse de Dieu en affirmant que le dilemme pourrait être résolu si Dieu renonçait à son Esprit, la stratégie semblait claire. Même lors de l'événement de la Création de l'Homme, Dieu manifesta sa volonté de faire connaître à son Fils l'existence du Bien et du Mal en tant que Science, mais non en tant qu'expérience. C'est pourquoi il symbolisa cette Connaissance sous la forme d'un Arbre. C'est par la Science issue de l'Intelligence, et non par l'Expérience, que Dieu a voulu faire connaître à son Fils l'existence du Bien et du Mal. La stratégie de la Mort et de son Prince a alors concentré sa ruse sur le fait de faire goûter au Fils de Dieu le fruit de l'Arbre de la Science du Bien et du Mal, c'est-à-dire la Guerre. La ruse du Malin allait atteindre son apogée en séduisant le Seul qui pouvait amener Dieu à faire une exception dans la Loi, en englobant dans son Olympe les dieux, c'est-à-dire toute la Maison de Dieu.

Ils ont tenté Dieu lorsqu'ils ont voulu tenter son Fils bien-aimé, et Dieu nous a montré à tous, afin que personne dans l'éternité ne commette plus jamais cette erreur, que dans les deux Personnes divines vit le même Esprit, cet Esprit contre lequel ils se sont dressés, exposant ainsi leurs vies à l'exil éternel aux confins de la Création.

Les questions malveillantes :

Que se passerait-il si le Fils de Dieu trouvait satisfaction dans la guerre ?

Comment Dieu aurait-il pu savoir si son Fils unique n'aimait pas la science du bien et du mal s'il ne lui avait pas permis de manger de son fruit ?

Face à un choix supposé définitif du Fils de Dieu en faveur de l'école du Diable… le Saint-Esprit ne perdrait-il pas la bataille ?

Tel était le plan des fous de l'Enfer que le Malin a élevé au rang de sa propre sagesse afin de séparer Dieu et le Saint-Esprit.

Lorsque Dieu découvrit ses effets et se trouva face à un fait accompli, il vit pour la première fois le visage de son véritable ennemi, la Mort. Il comprit qu'une Force non créée avait agi au sein de sa Création, et Dieu ne pouvait plus continuer à excuser le comportement de ses enfants dans telle ou telle situation, ni à se reprocher d'avoir sous-estimé la valeur de sa propre victoire contre la Mort.

La Mort, cette réalité qu'Il avait autrefois définie comme l'absence de vie éternelle, dans la folie de l'école du Serpent, dont la tête était Satan, se révéla à Dieu dans toute sa Réalité non créée : la Mort cherchait à détruire Dieu en dressant le Fils contre le Père.

Depuis ce Jour, triste pour le genre humain, glorieux pour la Création tout entière, la bataille finale entre le Créateur de la vie à l'image et à la ressemblance de Dieu et la Mort est devenue cosmique. La Création tout entière se trouvait menacée par cette Force incréée contre laquelle Dieu s'est dressé avec son Nouveau Cosmos, un Univers dans lequel la Vie tire son Origine de Dieu, hérite de son Immortalité et devient un Arbre dont les branches couvrent l'Éternité et l'Infini des Mondes. C'est ce Nouvel Univers que la Mort a voulu renverser.

Et seul Dieu en personne pouvait s'opposer à cette Force et la bannir de sa Création. C'était l'heure de la bataille finale de cette guerre que Dieu avait déclarée à la Mort lorsque, par sa Volonté, la Vie était devenue immortelle ! Si, jusqu'alors, Dieu n'avait pas vu face à face le véritable ennemi de sa Création, une fois que la folie déployée dans l'Éden eut atteint son paroxysme, Dieu ouvrit les yeux et vit le visage de son ennemi.

Dès cet instant, tout resta en suspens.

VI

L'attente de la « création tout entière »

Il est évident que Celui qui, autrefois, avait ouvert dans l'Espace la Source d'où jaillissait toute l'énergie créatrice du Cosmos, ce même Être pouvait détruire toute la création, ouvrir un trou noir dans l'Infini et y précipiter son Ennemi, scellant ainsi cette fosse pour l'Éternité.

Mais cela vaut pour un Dieu qui est seul et qui agit selon sa propre volonté. Or, Dieu n'est pas seul. Ce qu'en tant que seul et véritable Dieu, il n'a jamais eu à faire – s'expliquer –, depuis qu'il est Père, Dieu ne peut tout simplement pas agir en suivant sa volonté immédiate. Comment expliquer à son Fils l' e destruction massive de tout un Cosmos sans fonder son Pouvoir sur le caprice d'un Dieu qui peut se permettre de créer et de détruire à sa guise !

La Mort avait attaqué là où elle croyait que sa flèche mettrait Dieu à genoux.

On ne crée pas un Cosmos pour décider du jour au lendemain de le rayer de la carte. C'est ce que font les mathématiciens et les fous. Personne ne travaille du matin au soir pendant tout un été pour laisser le fruit tomber par terre une fois qu'il est mûr.

Son Fils est issu de son être, vrai Dieu né d'un vrai Dieu. La première chose qu'Il ferait serait de se demander : « pourquoi ? » Dieu ne pouvait pas se contenter d'attraper Son Ennemi par le col et de le précipiter dans les profondeurs de l'Abîme recouvert des Ténèbres qu'Il avait Lui-même créées. Comment aurait-Il pu expliquer à Son Fils une telle réponse à un Homicide, alors qu'Il Lui suffisait d'une Parole pour redonner vie au mort !

Et surtout : comment faire comprendre à son Fils la raison de sa réponse à la rébellion contre la Loi s'il ne vivait pas en son propre être la racine de ce meurtre ? Comment connaître la réponse de son Fils à la question sur l'origine de la chute d'Adam et de la rébellion contre le Saint-Esprit s'il n'était pas lui-même exposé à la tentation ? C'était l'envie de son trône et de sa gloire qui en était la racine. C'est pourquoi, parce qu'il s'agit de deux Personnes et d'un même Esprit, et que toutes deux sont Dieu, la victoire du Rédempteur, le Fils de l'Homme, a été célébrée dès le commencement et saluée par le patriarche des patriarches sans qu'il retienne le couteau contre son propre fils. Gloire à Abraham, car grâce à son obéissance, l'invincibilité fut promise à sa descendance, lui qui, en mourant, fit un testament en faveur de cette invincibilité pour sa descendance, comme il est écrit : « Ta descendance s'emparera des portes de ses ennemis ».

La Création tout entière est restée en suspens depuis Adam jusqu'au Christ. Car il est évident que, tout comme l'immortalité de tout être vivant et la connaissance du bien et du mal sont incompatibles, il n'en est pas moins vrai que, le Créateur étant contraint de choisir entre l'Univers et son Fils, s'il était poussé à l'extrême de devoir choisir entre son Fils et l'Univers, Yahvé, Dieu le Père, détruirait toute l'œuvre de ses mains, réduirait le Cosmos en poussière, et, comme il l'avait déjà fait auparavant, recommencerait tout depuis le début, en veillant cette fois-ci à ne laisser aucune porte ouverte à la Graine de l'Enfer.

L'avenir de la Création tout entière, telle qu'elle existe, était donc entre les mains du Fils de Dieu. Et il n'y avait qu'un seul moyen de dissiper le doute : que le Fils de Dieu s'exprime lui-même.

Pour Dieu, la question n'a jamais fait l'objet d'aucun doute, mais comme le doute s'était frayé un chemin et exigeait d'entendre de la bouche du Fils de Dieu sa Parole définitive : « Son "Non" à toute exception à la Loi pour tous les Citoyens de son Royaume », la Création tout entière entendrait Sa Voix depuis la Croix, de Celui qui, bien qu'Invincible, s'était dépouillé de sa gloire et s'était présenté Nu devant le monde, reproduisant dans sa Nudité la Nudité dans laquelle le Premier Homme avait été créé.

En effet, tout l'Ancien Testament n'est rien d'autre que la mise en place du décor à partir duquel le Fils de Dieu ferait connaître sa réponse « à la création tout entière » concernant sa position vis-à-vis de la connaissance du bien et du mal : une exception à la Loi pour les dirigeants, ou un Royaume de justice pour tous les citoyens sans distinction de personne ?

Les fils de Dieu qui s'incarnèrent en l'Ancien Serpent, faisant de Satan leur chef suprême, firent connaître leur décision sur le sang d'Adam, démontrant que pour rien au monde ils n'étaient disposés à vivre sous l'empire d'une loi qui ne fait pas de distinction entre le gouvernant et le gouverné, entre le roi et le peuple.

Une fois la déclaration de guerre contre le Saint-Esprit signée sur le sang d'Adam, la création tout entière, scandalisée par la Fin qui se profilait à son horizon, resta le souffle coupé, le cœur serré, dans l'attente de la décision de l'Unique qui pouvait obtenir de Dieu une telle transformation de son Empire en un Olympe de dieux, tous au-delà du Bien et du Mal.

VII

Empire ou Croix

Il y a deux choses avec lesquelles on ne joue pas : le sang et le feu. Mais qu'en est-il lorsque le sang et le feu ne font plus qu'un ?

Il s'appelait Jésus. Tel était le Nom du Fils de Dieu, dont les lèvres déterminaient l'avenir de la Création tout entière. Par amour pour son Fils, Dieu n'aurait pas hésité à effacer les galaxies de la carte du cosmos, à effacer le cosmos lui-même et à entamer une Nouvelle Création. La Décision appartenait à Jésus.

Il s'est fait homme afin que la création tout entière entende, par des paroles inhérentes à son corps, la réponse du Fils de Dieu à la question qui faisait débat : oui ou non au Saint-Esprit d'une Loi qui n'admet aucune exception et se dresse comme un rocher sur lequel l'édifice de la Justice se maintient indestructible face au passage du temps.

C'est à lui que revient le dernier mot. Si sa réponse avait été un « non » à l'égalité de tous les hommes devant la Loi, Jésus n'aurait eu qu'à écrire son « non » en incarnant la vision du Messie que le judaïsme s'était forgée à partir des Écritures. Il était le Fils de David, le pouvoir lui appartenait. Une fois cette décision finale prise, rien ni personne n'aurait pu lui barrer la route vers l'Empire universel de Jérusalem. Rome a succédé à Athènes, Athènes à Suse, Suse à Babylone, Babylone à Ninive, Ninive à… le voyage du « témoin de l'empire » se serait achevé à Jérusalem… si la décision finale du Fils de David avait été un « non » à la Loi du Saint-Esprit.

Si la réponse de Jésus était un « oui » à la Loi du Saint-Esprit, le Fils de Dieu n'avait qu'à s'agenouiller et monter sur la Croix, scellant ainsi sa Déclaration finale sur le sang du Christ.

Deux portes. L'une menait à la gloire éphémère de l'empire ; l'autre… à la gloire éternelle du Royaume de Dieu. La décision lui appartenait. Dieu avait placé l'avenir de la création tout entière à ses pieds. Le décret avait été rédigé et scellé de la main de David.

Si le Fils de Dieu voulait voir de ses propres yeux quelle expérience avait donné naissance à la Loi du Père contre la science du bien et du mal, cette expérience nous mènerait tous, ainsi que la création tout entière, à la destruction totale.

Nous aurions la joie pour aujourd'hui et la tristesse de la mort pour demain…

VIII

La doctrine du Diable

Le Fils est Dieu, il pouvait se permettre le luxe de vivre une Apocalypse cosmique au-delà du livre de l'Histoire de son propre Empire. Et alors ? Tout ce qui vit n'est-il pas de la simple argile sur laquelle Dieu souffle son souffle de vie, et si Dieu le retire, cela expire et retourne à la poussière

? Pourquoi ne pas vivre cette expérience ? Après tout, une créature ne peut supporter l'existence éternelle. Tôt ou tard, elle a besoin de la Mort, elle la réclame, elle la supplie ; c'est le rêve du repos éternel, le rêve de la paix définitive, la poussière retourne à la poussière, les cendres aux cendres. Pourquoi ne pas faire de ce temps entre l'Aujourd'hui et le Demain une aventure olympienne, une promenade à travers les champs de bataille de la Guerre des dieux ?

Dieu n'a rien à perdre, car il est indestructible, et puisqu'il est le Fils de la même Nature que le Père, où est donc la peur ? La Création n'est-elle pas un spectacle ? Tantôt une tragédie, tantôt une comédie, tantôt un cirque, tantôt une guerre, un mariage, des funérailles, une larme, un rire… Où est le mal à s'amuser ? Quel bien y a-t-il dans une Loi qui n'admet aucune exception et qui ressemble à une machine suivant les directives d'un programme irrationnel ?

Après tout, la Divinité est toute-puissante et il lui suffit de le vouloir pour transformer les pierres en pain, d'ouvrir la bouche pour éteindre le feu et ressusciter les pions tombés au combat lors d'une scène de la Guerre des Mondes. Qu'y a-t-il de mal à la gloire d'un dieu qui promène sa Puissance parmi les étoiles, mobilisant les mondes comme des troupeaux courant à l'abattoir pour nourrir les bouches d'un univers ?

La liberté, la paix, qu'est-ce que tout cela, s'il n'existe pas le pouvoir de libérer les esclaves et de mettre fin aux guerres !

IX

La doctrine du royaume des cieux

Il s'appelle Jésus, et il est le Christ : « Arrière, Satan ! ». Ce fut le moment où le cœur de toute la création s'est libéré, où la poitrine qui était contractée s'est élargie, où les larmes ont jailli des yeux de tous les enfants de Dieu. De leurs âmes jaillit, tel un volcan tout-puissant, un seul mot : Victoire !

Le Père, le Fils et le Saint-Esprit, un seul Dieu, une seule Réalité éternelle.

Il est temps maintenant de signer la Réponse en trempant la plume dans le sang de l'Agneau de Dieu. Il est temps maintenant d'être le Premier à certifier le « Non » à l'exception à la Loi.

En vertu de la Loi, Jésus-Christ devait mourir, car, étant juif de naissance, il s'élevait contre la Loi d'exclusion de toutes les nations du royaume de Dieu, imposant comme condition sine qua non pour jouir du salut : l'obéissance au temple de Jérusalem. Mais Jésus-Christ était le Fils de David, il avait le pouvoir d'invoquer l'exception ou de fléchir les genoux devant la Loi.

La décision du Fils de Dieu est consignée par écrit. C'est dans son « oui » à la Loi du Saint-Esprit que la Création a trouvé son Sauveur.

Dieu, exalté devant toute sa Maison par l'obéissance de son Fils bien-aimé, a aboli l'Empire des fils de Dieu et a élevé la Couronne de son Fils unique au Royaume universel. Il n'y a pas de rois, seulement des princes, soumis à la Couronne universelle et éternelle du Fils de Dieu. Un seul Roi, un seul Seigneur et Sauveur.

X

L'espérance du salut universel

Mais Dieu fit davantage encore. Il mit tout entre les lèvres de son Fils, tant le Trône du Royaume devant lequel toute Puissance doit rendre des comptes, que le Trône du Jugement universel, devant le Tribunal duquel toute créature doit répondre. Et en remettant entre ses mains le Jugement dernier, Dieu a revêtu son Fils de la gloire qu'Il s'était réservée pour Lui-même : la gloire de Celui qui a le pouvoir de prononcer l'absolution universelle ou la condamnation éternelle, Son jugement étant sans appel et définitif.

C'est pourquoi, lors de son exaltation, Dieu a dit : « Je l'ai glorifié et je le glorifierai encore. »

Récupérant ainsi la justice à laquelle l'ignorance de nos pères nous a rendus dignes de la Rédemption, Dieu a voulu nous donner pour Juge celui-là même qui, au commencement, avait dit : « Que la lumière soit », afin que nous trouvions dans le Juge notre propre Sauveur, Celui qui a souffert la mort en son être, et qu'il nous juge selon notre nature et non par rapport à celle de Dieu.

Dès notre plus tendre adolescence, livrés à l'empire de la Mort, monstre tout-puissant qui dressait la table du festin pour ses princes, servant notre chair comme mets de rois et notre sang comme ambroisie pour les dieux, nous avons eu pour tuteurs et maîtres la haine et la vengeance ; la cruauté et la terreur ont été notre école et notre académie, nous avons parcouru ce chemin à travers les millénaires, tels des bêtes rampant à quatre pattes, à travers des déserts inhospitaliers où la loi est de dévorer ou d'être dévoré. La science du bien et du mal fut notre sort ! Qui aura pitié des crimes commis dans les ténèbres d'une bataille où la trêve et le répit n'étaient réservés qu'aux morts ?

Comment le Dieu de l'Amour aurait-il pu nous livrer nus à un Tribunal forgé parmi les nuages de rêves heureux et légers ?

Le Dieu de tous les amours allait-il permettre qu'un juge, qui n'a jamais connu la fragilité de la chair enchaînée au mur des enfers cruels de la faim et de la soif de justice, lève le poing contre nous ?

Comment juger la boue pour ne pas avoir résisté à la fureur du torrent qui descend des montagnes en emportant pierres et troncs ?

En vertu de quelle loi peut-on juger la bouchée que le chiot abandonné dans la jungle donne contre la jambe de celui qui dort dans sa tente ?

Quel droit faut-il abandonner pour nous juger selon nos actes sans tenir compte de la force toute-puissante qui, depuis des centres inconnus, lance ses rayons contre des esprits surpris en pleine fête ?

Celui qui a rêvé de notre Libération dans l'espace ne devait-il pas emporter avec lui notre libération dans le temps ?

Dieu, qui aime tendrement toute sa création, a voulu ouvrir des horizons à la Puissance de son Fils et lui montrer comment, d'un seul Mot, il peut faire renaître un monde entier et faire en sorte que son Âme ne se souvienne plus de la douleur et de la peine, mais que, comme celui qui sort d'un mauvais rêve, elle se lève et oublie à jamais.

Voici la gloire de notre Juge : elle ne réside pas dans notre condamnation, mais dans notre absolution.

Et comme dans l'esprit de la prophétie se trouve l'absolution pour celui qui se convertit, c'est dans cet Esprit que nous est venue la doctrine du royaume des cieux, afin que, par notre conversion, nous obtenions la grâce pour toutes les nations de notre genre humain, de sorte que, si par un seul homme nous avons tous été rendus pécheurs, et par un seul autre beaucoup ont été rendus justes, par ceux qui croient, que soient justifiés ceux qui n'ont ni connu ni vu le Fils de Dieu.

Levez vos drapeaux, déposez les armes, renoncez à toute haine ; la paix est le pain de l'avenir, la justice le four où cuit le bonheur de toutes les nations, la vérité est la graine que l'on récolte dans les champs de l'intelligence et de la foi et qui fait grandir les générations dans toute la science issue de la sagesse.

Manipulés pour devenir la hache de guerre avec laquelle déclarer la guerre à l'Esprit de notre Créateur, prenons cette hache et abattons l'Arbre Maudit : un coup, deux coups, trois coups, autant qu'il en faudra, jusqu'à ce que le tronc tombe. Que dirons-nous à notre Sauveur et Roi ? Nous brûlerons les branches, nous les réduirons en cendres, elles seront comme les ténèbres de cet abîme, inaccessibles à tout être vivant. Les générations grandiront à travers les siècles, nourries du Fruit de l'Arbre de Vie ; elles marcheront à la rencontre du Fils de l'Homme, afin qu'il trouve une Foi vivante à son retour et que son Âme soit émue face à la souffrance sans limites que le Genre humain a dû endurer à cause de la méchanceté d'êtres non créés dans notre Monde.

C'est pour cette Espérance que la première génération de chrétiens, qui a fait naître la Sagesse sur Terre, a vécu et donné sa vie. C'est pour cette Espérance que nous vivons, nous, enfants d'un Testament qui nous a légué l'esprit d'Intelligence à l'image et à la ressemblance du Testateur, notre Père qui est aux Cieux, et la Promesse d'Invincibilité à nos âmes, rameaux de son Tronc, sarments de la Vigne de son Père, cultivés pour porter beaucoup de fruits, abondants et bons.

Puisse la Sagesse ne jamais s'éloigner de nous et être notre héritage pour nos enfants, et les enfants de leurs enfants.

CHAPITRE QUATRIÈME

L'ESPRIT DE YAHVÉ

« Esprit de Sagesse et d'Intelligence,

de discernement et de force,

de conseil et de crainte de Dieu »

La Bible dit qu'au commencement, Dieu créa l'homme à son image et à sa ressemblance. Et tout comme son Fils est le Seigneur parmi toutes les créatures qui l'entourent, il créa également l'Homme pour qu'il domine toutes les créatures de son monde. Et elle poursuit en disant que la gloire de l'être humain fit l'objet de la jalousie d'un autre membre de la Maison des fils de Dieu, qui, étant malfaisant, convoita ce pouvoir d'unir toutes les âmes en une seule Pensée, cherchant à les manipuler à sa guise criminelle sur l'échiquier de sa conception infernale de la Création.

L'Évangile dit que, tout comme Jésus n'a pas poussé Judas à le trahir, bien qu'il sût que la trahison rôdait dans son cœur, Dieu connaissait également la possibilité d'une trahison de la part de Satan ; et pour éloigner toute pensée d'un tel acte, il a établi entre l'Homme et tous ses enfants une loi selon laquelle quiconque interviendrait dans le destin de l'Homme le paierait par l'exil de son Royaume. En tant que Père, Dieu croyait qu'aucun de ses enfants n'oserait transformer en sagesse la folie de lui déclarer la guerre à Sa Volonté, et qu'en oubliant tout le passé, ils entameraient une nouvelle Ère, dans laquelle, en effet, l'Homme, étant la créature la plus fragile de l'univers, aurait la Gloire de celui qui, par sa Pensée, maintient dans l'Unité toutes les créatures de l'Univers.

Tout comme la crainte de toucher au Fils de Dieu n'avait pas arrêté Judas, la crainte de Dieu n'arrêta pas non plus Satan et ses alliés malfaisants et meurtriers. Car Adam avait un talon d'Achille. Dieu lui avait donné pour horizon de croissance son Omniscience, mais comme son esprit n'avait pas été forgé dans les fourneaux de la Science du Bien et du Mal, son âme était comme celle d'un enfant.

Aucune parole que nous pourrions lancer aux vagues ne peut mieux décrire les propriétés de l'âme d'Adam que celles écrites par Salomon, son descendant.

« En elle réside un esprit intelligent, saint, unique et multiple, agile, pénétrant, immaculé, clair, inoffensif, bienveillant, vif, libre, bienfaisant. Amoureux des hommes, stable, sûr, serein, tout-puissant, omniscient, qui pénètre tous les esprits intelligents, purs et subtils. Car la Sagesse est plus agile que tout ce qui bouge, sa pureté se répand et pénètre tout ; car elle est un souffle de la puissance divine et une émanation pure de la gloire du Dieu Tout-Puissant, raison pour laquelle il n'y a rien de souillé en elle. Elle est l'éclat de la lumière éternelle, le miroir sans tache de l' ité de Dieu, image de sa Bonté. Et, étant une, elle peut tout ; et, restant la même, elle renouvelle tout ; et, à travers les

âges, elle se répand dans les âmes saintes, faisant d'eux des amis de Dieu et des prophètes ; car Dieu n'aime personne d'autre que celui qui demeure avec la Sagesse. Elle est plus belle que le soleil ; elle surpasse l'ensemble des étoiles, et comparée à la lumière, elle occupe la première place. Car la nuit succède à la lumière, mais la méchanceté ne triomphera pas de la Sagesse. »

Son esprit s'étant formé parmi les lys et les narcisses cultivés dans les jardins de la Connaissance de toutes choses, le Premier Homme était comme un enfant lorsqu'il s'agissait de parler du mensonge, de la tromperie, du faux témoignage, de la trahison, de l'envie, de l'ambition, de la cruauté, de la violence, de la guerre, de l'injustice, de la corruption, en définitive, de la Science du Bien et du Mal. Cet Homme connaissait la Science du Bien et du Mal comme l'enfant sait que l'électricité tue, mais n'a jamais mis les doigts dans une prise, ni n'a besoin de le faire pour savoir qu'une décharge électrique tue ; son père le lui a dit, la parole de son père fait loi, et il n'a pas besoin de vivre l'expérience pour découvrir, dans la valeur de la parole, la nature de la connaissance.

Son esprit ayant ainsi été forgé dans l'esprit du Verbe, la parole est loi ; tout ce qu'il fallait pour tromper Adam, c'était de faire semblant de venir au nom de Dieu. Ce simple piège reviendrait à déclarer la guerre à Dieu lui-même et à s'exposer à l'exil pour l'éternité hors de son Royaume, mais qu'était-il préférable — se dirent les conspirateurs lors de la Trahison du Serpent — : vivre dans un monde où la Vérité, la Justice et la Paix gouvernent l'univers, ou mourir en luttant pour la transformation de l'Univers en un Olympe gouverné par des dieux tous au-delà de la Justice ? Cette structure de pensée perverse et malveillante donna lieu à la Chute d'Adam.

Mais pas à la destruction de l'Homme. Un guerrier démoniaque, un assassin aguerri par les crimes, s'était dressé contre un enfant et avait utilisé sa mort comme une hache pour déclarer la guerre au père de cet enfant. La Bible dit qu'après que son cœur eut été transpercé par la lance de la trahison, Dieu revêtit ses habits de guerre et, levant son bras vers le Ciel, jura par sa gloire et son nom devant toute sa Maison qu'il anéantirait tous ses ennemis, qu'il ne laisserait aucune tête sur son cou. « En vérité, je lève ma main vers le Ciel et je jure par ma vie éternelle ; lorsque j'aiguiserai le tranchant de mon épée et que je prendrai le jugement entre mes mains, je rendrai la pareille à mes ennemis et je donnerai leur juste châtiment à ceux qui me haïssent ; j'enivrerai mes flèches de sang et mon épée se rassasiera de chair, du sang des morts et des captifs, des têtes des chefs ennemis », dit-Il.

La Bible dit également que les meurtriers d'Adam se moquèrent de la menace de Dieu. Mais ce que la Bible ne dit pas, c'est que les conséquences de la trahison du Serpent ont ouvert les yeux de Dieu et que, voyant, Il a découvert son véritable ennemi : la Mort. Une Mort dont, dans son innocence, Il s'était déclaré l'ennemi le jour où Il a bouleversé la Réalité par Son désir de créer une vie intelligente à Son image et à Sa ressemblance, ce dont vous serez déjà au courant après avoir lu l'Histoire de Jésus.

La Vie et la Mort faisaient partie de la structure de la Réalité depuis le commencement sans commencement de la Non-Création. Sans se détruire elle-même, la Non-Création ne pouvait extirper de son corps une Force ontologique qui lui était naturelle depuis le Commencement sans commencement de l'Éternité. Mais telle était la Révolution que Dieu a déclenchée dans l'Infini en concevant une Nouvelle Réalité. Inconsciente des conséquences cosmiques de sa Révolution et, face à l'impossibilité de faire renoncer Dieu, la Mort chercha le moyen de coexister dans la Création de Dieu. Elle tenta d'abord Dieu avec le fruit de la Science du Bien et du Mal et, lorsque Dieu le rejeta, elle dressa son Enfer contre l'œuvre de ses mains. Comme elle ne pouvait le faire renoncer

à son Désir, elle attaqua directement le Cœur, cherchant à l'étouffer dans le puits d'une Solitude sans fond. Mais cette fois encore, comme la fois précédente, la Vie devança ses plans en transformant le Mal recherché en un Bien trouvé : la transfiguration du Seul Vrai Dieu en Père et Fils.

L'explosion de joie sur laquelle, dès la Naissance du Fils, furent établis les nouveaux fondements du Nouvel Univers, servit à la Mort d'écran derrière lequel se cacher et attendre son heure. La Vie offrit à Dieu son fruit, le Ciel, et Dieu l'aima. La Mort lui offrit le sien, l'Enfer, et le Saint-Esprit qui était en Dieu le rejeta. Tapie, à l'affût, elle trouva son heure lors de la première semaine de la Création. Profitant des ères de régence de son empire par la Maison de Yahvé et de Sion, la Mort contre-attaqua ; elle conquit, grâce au fruit de l'Arbre de la Connaissance du Bien et du Mal, la Guerre, une partie des enfants de Dieu et plongea le Paradis sous les vagues de son Enfer. À deux reprises, la Guerre eut lieu.

À la suite des Deux Guerres du Ciel – dont vous aurez lu un résumé dans la Troisième Partie du Cœur de Marie – et en conséquence de celles-ci, Dieu a peu à peu pris conscience de l'existence d'une Force qui agissait au sein de sa Création et la rendait folle. Mais en attribuant les causes à la solitude et à l'isolement de ses enfants pendant les Périodes Créatrices, il a bouleversé la structure de son Monde de la manière que vous aurez lue dans l'Histoire de Jésus. La première de ces mesures a consisté à transformer la Création en un Spectacle ouvert à tous les Peuples de l'Univers, et la seconde a été de confier à son Fils aîné le rôle de l'Étoile de ce Spectacle. D'où l'on comprend pourquoi il a été écrit : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance », c'est-à-dire fils de Dieu, et non à la ressemblance des dieux, comme le Diable l'avait dit à Adam : « Vous serez comme des dieux ».

Ainsi, une fois les décisions pertinentes prises, l'Histoire de l'Univers suivit son cours. Comme je l'ai dit dans l'Histoire de Jésus, parmi les mesures que Dieu adopta pour empêcher le déclenchement d'une Troisième Guerre Universelle figurait – comme point d'orgue particulier – la création de l'Homme : Âme vivante, expression charnelle de sa Pensée, reflet de la Réalité divine, miroir de sa Bonté, qui, s'étendant à toute la Création, unirait tous les peuples de l'Univers en une seule et unique Sagesse.

Et il en fut ainsi ; et ainsi fut-il fait. Mais au moment d'atteindre le but, alors que Dieu croyait que la Création de l'Homme mettrait fin à l'ère des grandes guerres du Ciel, éclata la redoutée et redoutable Troisième Guerre universelle. Le cœur transpercé, mais l'Intelligence émerveillée par la folie de ses fils rebelles, folie dont Il ne pouvait plus continuer à se sentir responsable, voyant son fils Adam devenu la hache de guerre déterrée contre son Royaume, Dieu ouvrit les yeux et vit son Ennemi face à face.

Une nouvelle révolution cosmique s'imposait. Car seul Dieu pouvait bannir du corps de la Création ce qui avait toujours fait partie du corps de la Non-Création. La Chute d'Adam, la Trahison du Serpent, seraient rappelées par l'avenir comme on se souvient des mauvais moments, mais s'Il voulait que ces mauvais moments ne reviennent pas, qu'ils ne deviennent pas chroniques et qu'avec le temps ils ne s'aggravent au point d'entraîner tout le monde en Enfer, Il devait bannir la Mort de Sa Création et reconfigurer Son Royaume afin que la Connaissance de la Science du Bien et du Mal reste justement cela : une connaissance.

Plus que l'Homme et son salut, Dieu devait se tourner vers l'avenir de sa Création. Si celle-ci n'avait pas d'avenir garanti, à quoi bon pour quiconque un salut aujourd'hui et une condamnation demain ? C'était l'édifice de son Royaume qui devait être refondé sur un rocher indestructible. Une fondation qui incombait à Lui et à Lui seul, car c'était contre Lui que la Mort avait dressé son Enfer.

La première partie de son Livre, l'Ancien Testament, traite de l'Annonce de cette nouvelle reconfiguration de son Monde. Et comme on le voit à la lecture, on comprend la nature spécifique des mesures révolutionnaires qu'Il s'était juré d'accomplir pour sa Gloire et en son Nom. Mais Dieu n'en a dit mot à personne, pas même à son Fils aîné. Dans l'Histoire de Jésus, j'ai indiqué que la transformation de l'Empire en un Royaume éternel et universel fut la première mesure par laquelle s'ouvrit cette Révolution de la Vie contre la Mort. La première mesure, mais pas la seule.

La deuxième partie de son Livre, le Nouveau Testament, traite de la bataille entre la Vie et la Mort, du Ciel contre l'Enfer, et glorifie la victoire du Saint-Esprit contre l'esprit maléfique, celle du Christ sur le Diable. Le Livre de Dieu, dans sa troisième partie, l'Apocalypse, raconte que, lorsque le Jour annoncé fut venu, Dieu ordonna à tous ses enfants de se présenter devant son Trône et de déposer leurs couronnes à ses pieds. D'après ce que l'on y lit, on voit que certains s'y sont conformés et que d'autres ont refusé, et qu'en conséquence, les rebelles qui n'ont pas obéi ont été persécutés, détrônés et chassés du Ciel.

Il ressort de la lecture du Nouveau Testament que, tandis que les princes fidèles persécutaient les rebelles, Dieu appela son Fils aîné, lui fit connaître la doctrine du Royaume des Cieux et l'envoya immédiatement dans notre monde, où il s'incarna dans la Vierge Marie et naquit sous le règne des Hérode, à Bethléem en Judée, pendant les jours du recensement universel décrété par Octave César Auguste. Ignorant et sans savoir rien des mesures révolutionnaires que son Père avait prévues et qui commençaient à se concrétiser à la suite de son Incarnation, le Fils de Dieu découvrit le Christ lors de l'épisode dont Il fut Lui-même le protagoniste au Temple, à l'âge d'environ douze ans. En Christ, il découvrit la Pensée de Dieu, et, plus important encore, il découvrit l'Origine du Saint-Esprit, qui était en son Père, le seul vrai Dieu incréé, qui connaissait l'Infini et l'Éternité.

Il ressort de la lecture du Nouveau Testament que Dieu a révélé à son Fils Jésus tant l'identité du véritable ennemi de son Royaume que la nature de la révolution chrétienne que seul et nulle autre que le Christ Jésus pouvait et devait inaugurer. Jésus-Christ, le Roi Messie, l'héritier de toutes les promesses écrites dans l'Ancien Testament, né de l'Esprit de Yahvé : « esprit d'intelligence et de sagesse, de discernement et de force, de conseil et de crainte de Dieu ».

Étant toutefois soumis, de par son Origine, à la structure du Monde Ancien, et parce que, parmi tous les princes du Ciel, Jésus était le Roi des rois, il lui incombait également d'obéir et de se soumettre au décret d'abolition de l'Empire que son Père avait promulgué et qui fut à l'origine de la bataille dans le Ciel, dont il parle dans son Apocalypse. Tout comme l'ont fait les Princes du Ciel, le Roi des rois et Seigneur des seigneurs devait lui aussi déposer sa couronne aux pieds de Dieu.

Et c'est ce qu'il fit. Ainsi, soumis à la condition des individus qui, à leurs risques et périls, entreprennent une révolution sans autre force que l'amour de la Vérité, Jésus fut lui aussi pris au piège par les pouvoirs réactionnaires de ce monde et, par conséquent, livré aux juges du Christ pour être compté parmi les malfaiteurs en tant qu'ennemi de l'Humanité.

Mais ce que personne ne savait, car personne ne pouvait le savoir, c'est qu'en retournant dans son Monde, Jésus-Christ le faisait en tant que Roi Tout-Puissant et Omniscient, à l'image et à la ressemblance de son Père, et que, ainsi glorifié, il ramenait dans sa Maison une nouvelle famille, sa propre Famille : une Épouse, engendrée pour unir tout l'Univers en une même Église, des Frères, dont le pouvoir est celui d' e Dieu, qui réside dans sa Parole, et des Fils, nés pour unir tout son Royaume en une même Intelligence.

Voici le Mystère du Saint-Esprit. La Tête est Jésus-Christ, le tronc est l'Église catholique, et les deux Bras sont, l'un, les Frères et l'autre, les Enfants du Christ. Voici l'esprit d'Intelligence.

Demandez et n'en doutez pas : une Intelligence sans mesure, à l'image et à la ressemblance de celle de notre Créateur. Demandez et vous recevrez une Intelligence sans mesure pour atteindre tous les secrets de l'univers et de la nature humaine.

C'est le Jour des enfants de Dieu, de la descendance du Christ, fruit de son Mariage avec l'Église. C'est le Jour dont saint Paul a écrit :

« Je suis persuadé que les souffrances du temps présent ne sont rien en comparaison de la gloire qui doit se manifester en nous ; car la création, dans son attente impatiente, attend la révélation des fils de Dieu, car la création est soumise à la vanité, non pas de son plein gré, mais à cause de celui qui la soumet, dans l'espérance qu'elle aussi sera libérée de l'esclavage de la corruption pour participer à la liberté de la gloire des enfants de Dieu ».

En effet, en Lui se trouvent les trésors de toutes les sciences, présentes et futures. En Lui se trouvent toutes les réponses à toutes les maladies et à tous les problèmes relatifs à l'organisation de la plénitude des nations. En Lui se trouvent tous les secrets de l'Univers et de la Nature. Il est le Fils, et Il met à la disposition de Sa descendance l'omniscience de Dieu, car, comme Il l'a très bien dit Lui-même : « Tout ce qui est au Père est à moi. »

Car, comme je l'ai déjà dit, il existe une connaissance qui provient de l'expérience et qui fait la science, et une connaissance qui provient de la Sagesse et qui apporte avec elle la Connaissance des Sciences de la Vie. Cette Connaissance vient de Dieu et personne ne peut s'approcher de l'Arbre des Sciences de la Vie sans la grâce et la bénédiction de son Fils. Privée de ce fruit, la science issue de l'expérience est impuissante à mener une bataille et à crier victoire contre les maladies, les guerres et les organisations criminelles qui font de la mort leur commerce. C'est par l'absence de l'esprit d'intelligence à l'image de l'esprit de notre Créateur que notre monde a vécu dans l'enfer de la loi du plus fort, et y restera tant que nous ne nous serons pas dépouillés de notre orgueil et que nous n'aurons pas compris que la Mort ne peut être vaincue que par Dieu ; ainsi, plus nous lutterons, plus nous sombrerons dans la tombe vers laquelle la Mort, par inertie, tend à entraîner toute vie dans le cosmos.

Chercher l'Intelligence en dehors de la Sagesse, en la fondant exclusivement sur l'expérience, crée le mirage du progrès, alors qu'en réalité ce progrès ne concerne que les industries de la guerre en tant que moteur dynamique de la civilisation. Le rationnel est propre à la vie animale ; l'irrationalité est propre à une intelligence qui, dans son orgueil, tourne le dos à la Sagesse parce qu'elle préfère manger la pierre de son champ plutôt que le pain d'autrui.

En disant précédemment que l'animal rationnel qu'est l'homme est devenu un « être animé » par la Parole de Dieu, il va de soi que, la « parole » étant une « graine » contenant un ensemble

d'informations scientifiques, grâce à laquelle l'intelligence humaine se développe par l'interaction entre les hommes, la question qui se pose à notre réflexion concerne la nature et le volume de connaissances qu'une seule Parole divine peut transmettre du Créateur à sa créature.

La raison pour laquelle l'histoire de la création de notre univers est restée scellée jusqu'à ce jour tient à l'incapacité humaine à ouvrir la Parole divine et à en percevoir le contenu. En d'autres termes, le volume de réflexion que la Sagesse divine peut insuffler à une génération humaine suffit à révolutionner toutes les sciences de la vie, à mettre fin à toutes les sciences de la mort et à ouvrir à l'avenir de nos enfants et de leurs enfants un monde régi par la Sagesse qui réside dans la science de la Création.

L'avenir est ouvert. Cette Sagesse qui, hier, tournait le dos aux premiers penseurs, nous l'avons aujourd'hui face à nous, les bras ouverts, en la personne de son Fils, par qui Son Père répand son Esprit comme une pluie vivifiante sur tous ceux qui demandent à son Fils l'esprit d'intelligence à son image et à sa ressemblance. « Rappelons-nous encore : « Tout ce qui appartient au Père est à moi ; c'est pourquoi je vous ai dit qu'il prendra de ce qui est à moi et vous le fera connaître ». Et n'oublions pas : l'orgueil de Byzance a fait perdre l'Église orthodoxe lorsque ses évêques ont jugé inutile de se tourner vers le Fils de Dieu pour être accueillis par Dieu, son Père. « Et encore : « Nul ne vient au Père si ce n'est par le Fils ». Quiconque croit pouvoir obtenir de Dieu l'intelligence, la science et la force sans avoir besoin de s'adresser à son Fils se déclare supérieur au Fils de Dieu : il s'engage lui-même sur la voie du Diable.

La foi réside dans l'amour : demandez et il vous sera donné, car quel père, si son fils lui demande du pain, lui donnerait une pierre, et s'il lui demande du vin, lui donnerait du poison ? Si nous, qui sommes mauvais, donnons de bonnes choses à nos enfants, à combien plus forte raison notre Créateur donnera-t-il à notre âme ce qui la rend humaine : l'intelligence sans mesure.



19/11/2026